Hauts-de-France

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & BÂTIMENT DURABLE

BILAN ANNUEL **2019**

Cette couverture a été conçue en utilisant des illustrations de Freepik.com

GIE RÉSEAU DES CERC — FILIÈRE CONSTRUCTION — *Mesurer. Anticiper.*

Septembre **2020**

HAUTS-DE-FRANCE CERC — FILIÈRE CONSTRUCTION —

2019 en bref dans la région…

RÉNOVATION DU PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS

sur un an

1 290 471
résidences principales construites avant 1971
80%
des logements existants vendus ou loués en étiquette D, E, F et G

→ **30 300 à 32 800** logements privés rénovés avec aides, terminés en 2019
*dont **15 900 à 17 400** rénovations considérées comme performantes*

580 000
logements sociaux

→ **5 144** logements rénovés via l'éco-PLS livrés en 2019

3,4 Mds €
chiffres d'affaires entretien-rénovation du logement

→ **747 à 823 M€** de travaux de rénovation énergétique avec recours aux aides

Bilan des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique

Les leviers à la rénovation énergétique en 2019 en Hauts-de-France
Unité : nombre de logements et montant des travaux en euros HT - Sources : CERC à partir des données SGFGAS, DHUP, ANAH, DGFiP

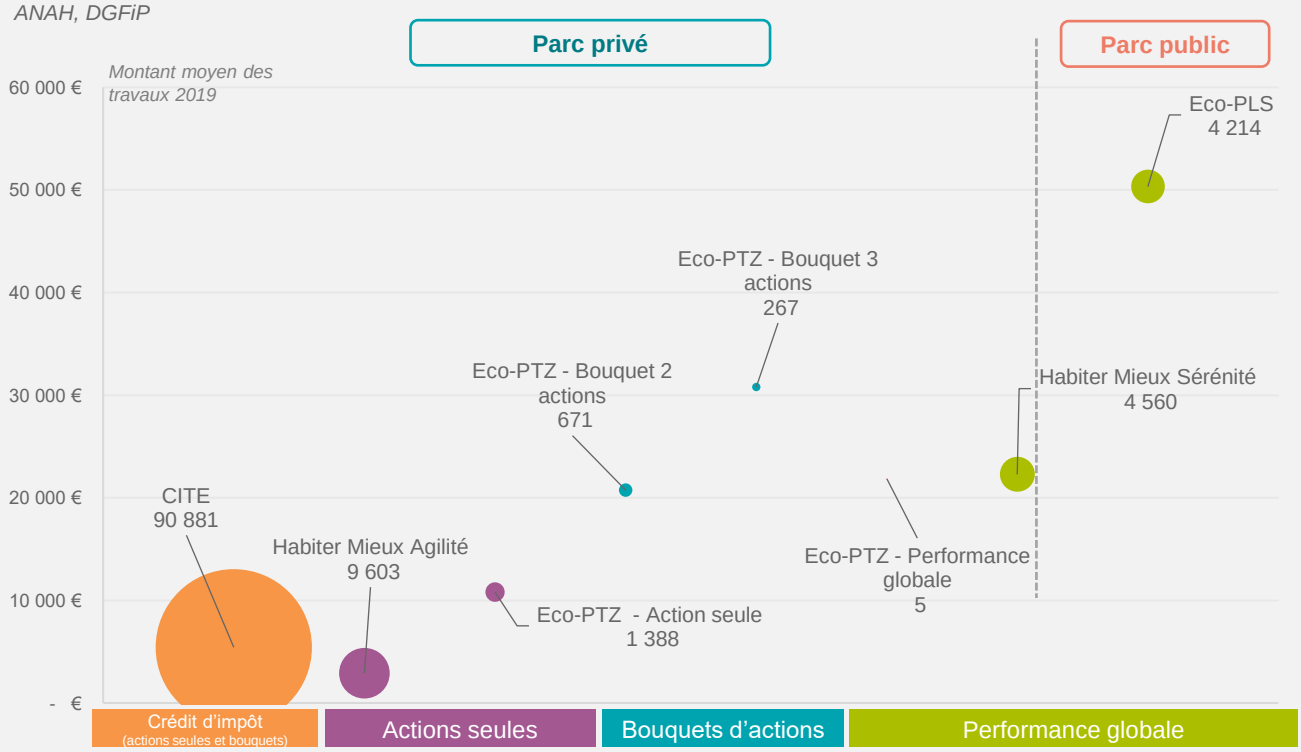

2019 en bref dans la région…

CONSTRUCTION DURABLE DE LOGEMENTS ET BÂTIMENTS TERTIAIRES

sur un an

25 625
logements autorisés

→ **5 924** demandes de labels énergétiques > RT 2012
Soit **23%** des autorisations ▲

→ **3 330** logements engagés dans une démarche de qualité environnementale
Soit **13%** des autorisations ▲

1 653 640 m²
de locaux tertiaires autorisés

→ **25 699 m²** ont fait l'objet d'une demande de labellisation énergétique
Soit **2%** des autorisations ▼

MOBILISATION DES PROFESSIONNELS

sur un an

35 493
entreprises de Bâtiment

→ **4 424** entreprises RGE (juin 2020) ▼

→ **43** bureaux d'études et économistes RGE (juin 2020) ▼

Sommaire

L'environnement socio-économique p. 7

- 2019, poursuite de la croissance p. 8
- Stabilisation de l'activité entretien-rénovation en région en 2019 p. 9
- Un potentiel de logements à rénover important mais disparate p. 10

Les leviers à la transition énergétique dans le Bâtiment p. 15

- Sur le parc existant, des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique différemment sollicités p. 16
- L'accompagnement dans les territoires p. 27
- Rappel sur les signes de reconnaissance p. 32
- Sur le parc existant, des labellisations énergétiques et environnementales…
  - Logements p. 33
  - Bâtiments tertiaires p. 34
- Sur le parc neuf, des labellisations énergétiques et environnementales concentrées sur certains territoires
  - Logements p. 35
  - Bâtiments tertiaires p. 37
- Les nouveaux labels anticipant la RE 2020 p. 38
- L'installation d'équipements utilisant une source d'énergie renouvelable p. 40

L'impact sur la rénovation énergétique p. 43

- Les logements rénovés comparés aux objectifs du SRCAE p. 44
- Le marché de la rénovation énergétique générateur d'activité p. 46
- Des impacts économiques variables selon les dispositifs d'aide p. 48

La mobilisation des professionnels p. 51

- Structure des entreprises du Bâtiment p. 52
- La montée en compétence des entreprises avec la qualification RGE p. 53
- Le nombre de RGE actuel permet-il de répondre à la demande? p. 57

L’ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

2019, poursuite de la croissance : un chiffre d'affaires quasiment au même niveau qu'en 2008

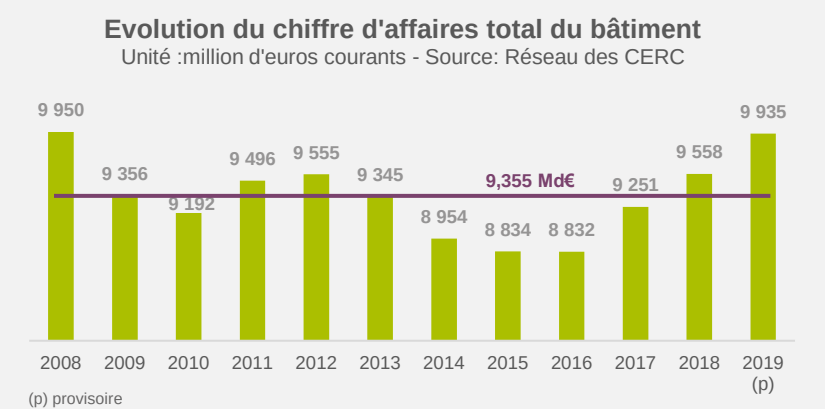

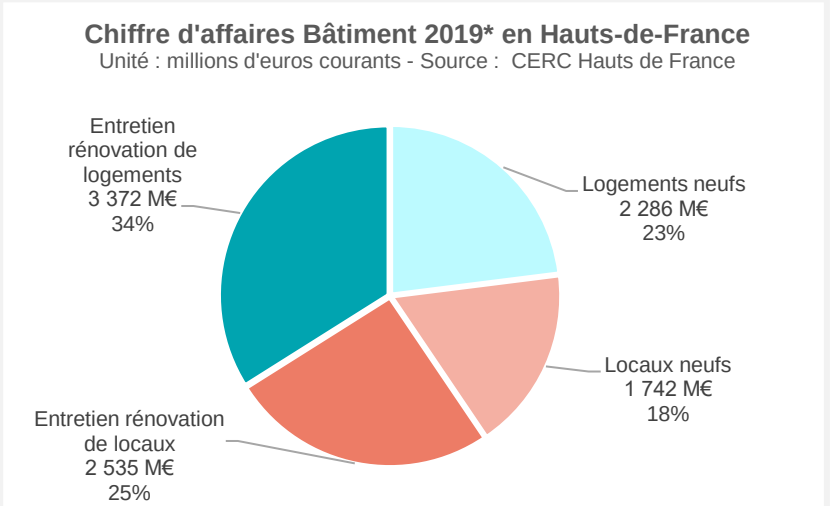

	Chiffre d'affaires 2019*	Evolution 2019/2018
Bâtiment	**9 935 M€**	**+3,9%** ▲
Logements neufs	**2 286 M€**	**+0,8%** ▲
Individuels	1 135 M€	-1,9% ▼
Collectifs	1 151 M€	+3,6% ▲
Locaux neufs	**1 742 M€**	**+18,7%** ▲
Locaux industriels et entrepôts	616 M€	+53,2% ▲
Bureaux	346 M€	+23,5% ▲
Commerces et artisanat	158 M€	-4,1% ▼
Exploitation agricole ou forestière	65 M€	+9,1% ▲
Locaux de services publics	490 M€	-1,1% ▼
Autres locaux (hébergement hotelier)	68 M€	+2,1% ▲
Entretien rénovation de logements	**3 372 M€**	**+1,3%** ▲
Entretien rénovation de locaux	**2 535 M€**	**+1,6%** ▲

Unité : millions d'euros courants, évolution en volume
Source : Réseau des CERC

* provisoire

Chiffre d'affaires Bâtiment 2019

Hauts-de-France*	France
9,9 Md€	Non disponible
+3,9%	

Évolution du chiffre d'affaires en volume

* provisoire

En progression de près de 4% par rapport à 2018, le chiffre d'affaires provisoire Bâtiment des Hauts-de-France s'élève à 9 935 millions d'euros en 2019. Un montant qui n'avait plus été atteint depuis dix ans, proche du niveau de 2008, soit un chiffre d'affaires qui est nettement supérieur à la moyenne de la période 2008-2019 (9,355 Md€).

Par segment, l'activité liée aux logements est restée globalement stable par rapport à celle de 2018 (+1%). Tandis que le chiffre d'affaires généré par les locaux a bondi, en augmentation de 8% par rapport à l'année dernière, tirant ainsi vers le haut l'activité du Bâtiment.

Hausse généralisée de l'activité en 2019, hormis dans l'individuel neuf, la construction de locaux de commerce et artisanat et locaux de services publics

La bonne orientation de l'activité Bâtiment observée en 2019 dans les Hauts-de-France relève de deux facteurs. Elle est liée d'une part à la poursuite de la dynamisme impulsée par le non résidentiels neufs (+18,7%) ; l'activité du logements neufs étant globalement stable (+0,8%). Et d'autre part, à la progression des activités liées à l'entretien-rénovation de logements et de locaux (l'activité Entretien-Rénovation représentant plus de 59% du chiffre d'affaires Bâtiment en 2019).

Stabilisation de l'activité entretien-rénovation en région en 2019

Evolution de l'activité d'entretien-rénovation en volume

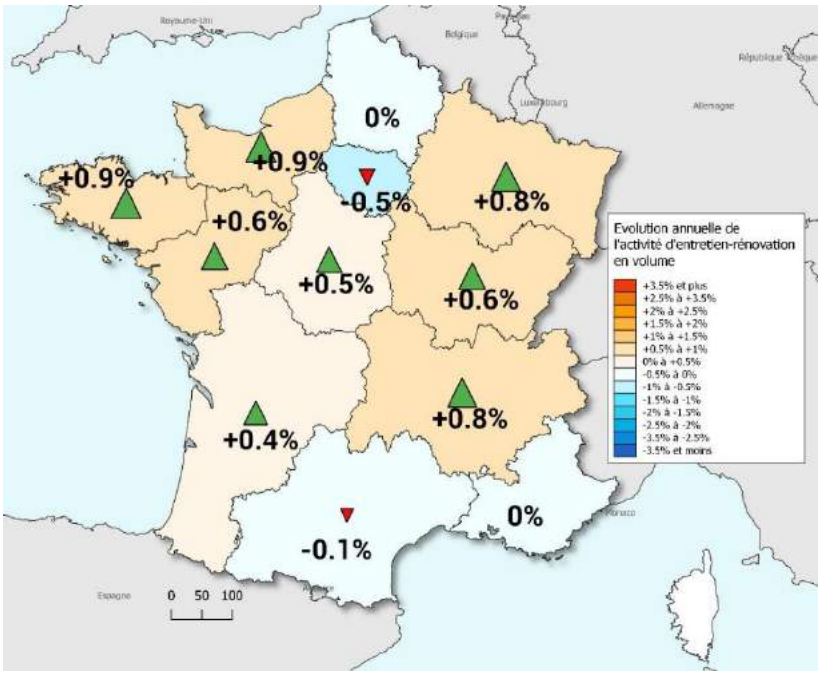

Source : Réseau des CERC
Unité : % d'évolution en volume du montant HT facturé

Évolution de l'activité entretien-rénovation en 2019
(évol. 1 an, cumul 4 trim. (en volume)

Hauts-de-France	France
0%	+0,3%

En 2019, l'activité entretien-rénovation s'est stabilisée dans les Hauts-de-France. Malgré un 3ème et un 4ème trimestres très bien orientés, le bilan de l'activité se limite à une évolution atone par rapport à 2018. Le premier trimestre a fortement contribué à ce résultat (- 2,9%) ce dernier n'ayant été que partiellement compensé par les trois autres trimestres qui lui ont succédé.

Evolution de l'activité de rénovation énergétique (en volume) au 4T 2019

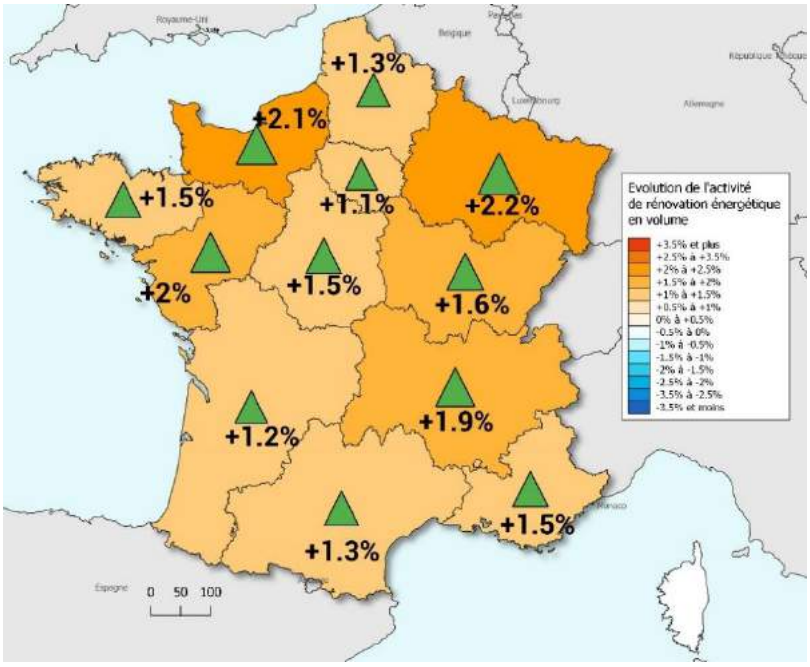

Source : Réseau des CERC
Unité : % d'évolution en volume du montant HT facturé

Évolution de l'activité renovation énergétique
T4 2019 par rapport au T4 2018
(en volume)

Hauts-de-France	France
+1,3%	+3,3%

Dans les Hauts-de-France, au 4ème trimestre 2019, la rénovation énergétique est en hausse de 1,3% par rapport à l'année dernière à la même période, une tendance moins marquée qu'en France.

Evolution de l'activité de rénovation énergétique (en volume) par rapport au même trimestre de l'année précédente…

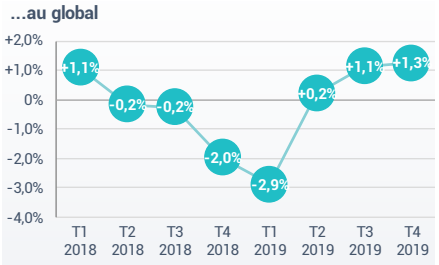

Un potentiel de logements à rénover important mais disparate

Rappel des caractéristiques du parc de logements

Source : INSEE - Recensement de la population (2017)

2 865 279 logements
dont 71% de maisons

2 533 478 résidences principales
dont 52% construites avant 1971

2 865 279 logements

Répartis en

2 027 613 maisons

809 947 appartements

Parmi lesquels

2 533 478 résidences principales

52% construites avant 1971

Dont

1 016 828 maisons construites avant 1971
(56% des maisons en résidence principale)

273 643 appartements construits avant 1971
(41% des appartements en résidence principale)

Part de l'individuel dans le parc de logements

Hauts-de-France	France
71%	56%

Une surreprésentation des logements individuels

Dans les Hauts-de-France plus de 7 logements sur 10 sont des maisons contre moins de 6 sur 10 au niveau national. Cette caractéristique est plus marquée dans le parc privé que dans celui du public.

Des maisons anciennes et très anciennes très présentes sur tout le territoire régional

56% des résidences principales individuelles ont été achevées avant la première règlementation thermique de 1975, contre 44% en France métropolitaine.

Un taux de vacance structurel particulièrement élevé dans les secteurs ruraux situés à l'est de la région

Selon les données Filocom 2015, Plus de 131 000 logements sont vacants depuis plus d'un an dans la région. Cette vacance structurelle, liée généralement à l'obsolescence du parc, est particulièrement marquée dans les secteur les plus ruraux « en déclin » situés dans la partie est de la région.

Une des régions où la densité de logements sociaux est la plus importante

La région Hauts-de-France est l'une des plus denses en logements sociaux. La part du parc HLM qui s'élève à 23% dépasse celle de la France métropolitaine de près de 6 points.

Un potentiel de logements à rénover important mais disparate

Résidences principales construites avant 1975

Source : DREAL Hauts-de-France – Filocom 2015

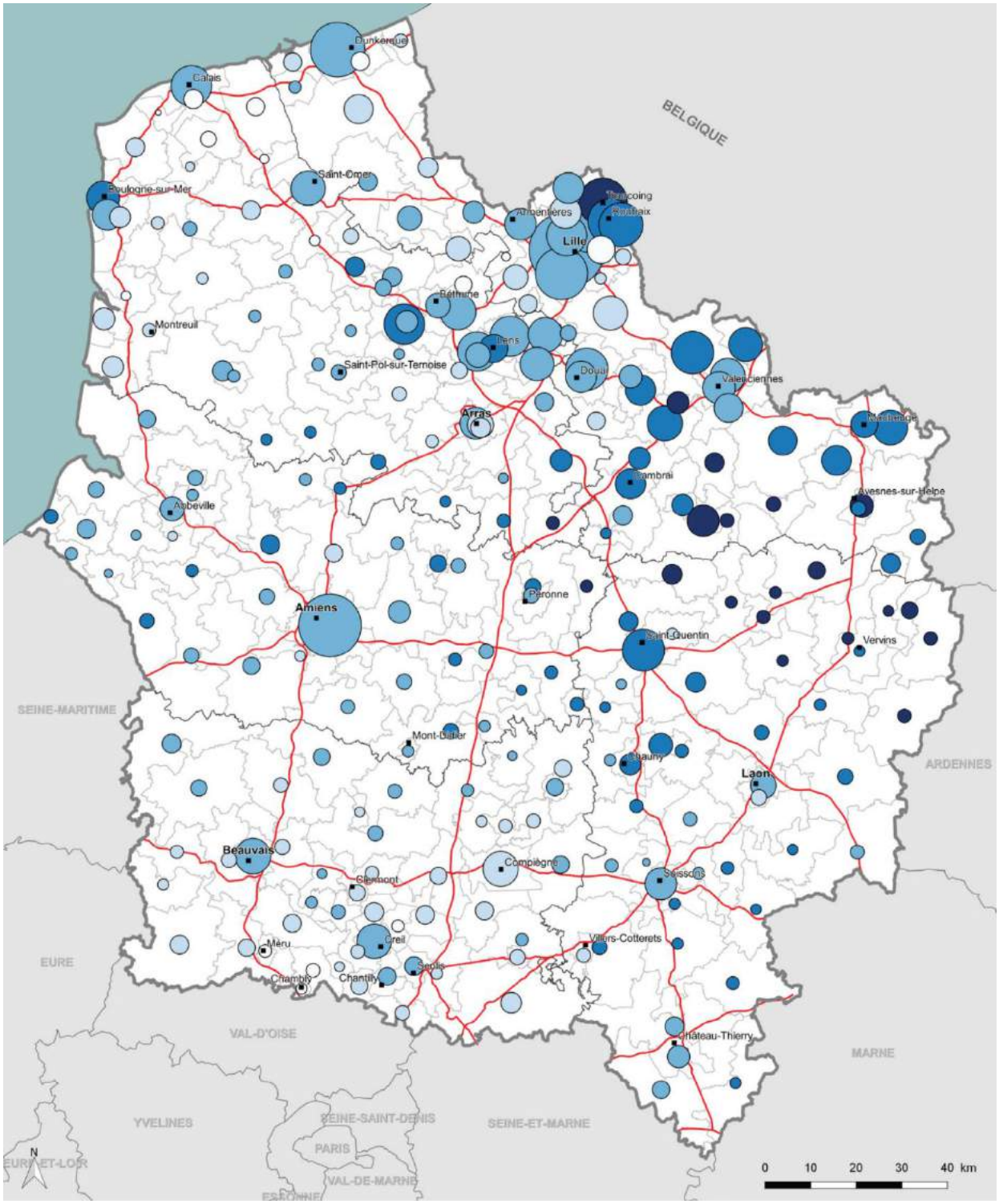

Nombre de résidences principales construites avant 1975

75 000
20 000
5 000

Part des résidences principales construites avant 1975 dans le parc total de résidences principales

- de 34 à 45 %
- de 45 à 55 %
- de 55 à 65 %
- de 65 à 75 %
- de 75 à 86 %

Un potentiel de logements à rénover important mais disparate

Objectif BBC Rénovation
en Hauts-de-France après application des coefficients géographiques
104 $kWh_{EP}/m^2.an$

Objectif BBC Neuf
en Hauts-de-France après application des coefficients géographiques
65 $kWh_{EP}/m^2.an$

1 kWh_{EF} = 2,58 kW_{EP}
pour l'électricité
1 kWh_{EF} = 1 kW_{EP}
pour les autres énergies (gaz, bois, réseaux de chaleur,…)

Répartition des logements vendus ou loués selon les étiquettes énergétiques dans les Hauts-de-France en 2020
Unité : % des DPE exploitables en 2020
Source : CERC / Observatoire DPE - ADEME

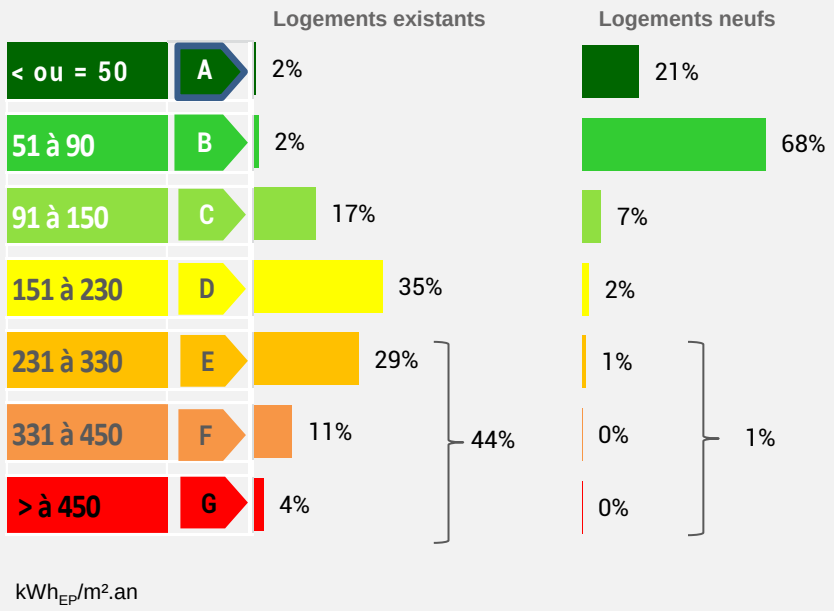

Répartition des logements sociaux selon les étiquettes énergétiques dans les Hauts-de-France
Unité : % de logements sociaux au 1er janvier 2020
Source : Traitement CERC Hauts-de-France à partir des données DREAL/ RPLS 2020

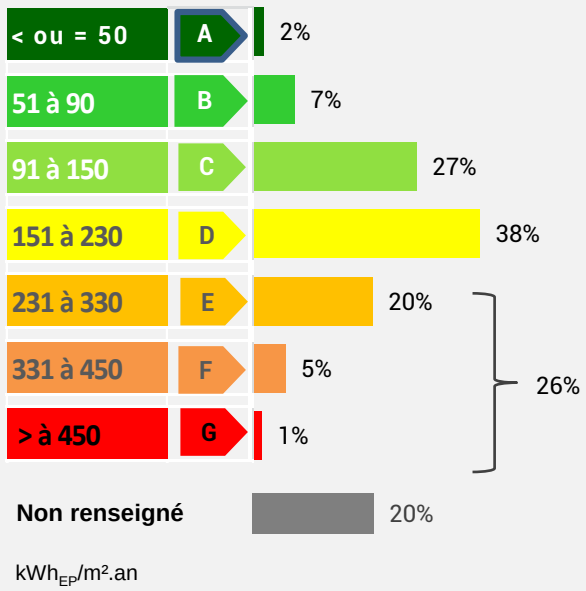

Une forte proportion de logements énergivores

Dans les Haut-de-France, la part des logements considérés comme énergivores est importante. Plus de deux logements existants vendus ou loués sur cinq sont dans les classes énergétiques les plus consommatrices, les classes E ,F ou G.

15% des logements existants vendus ou loués sont des passoires énergétiques, classés en F ou G. Parmi elles, 17% des maisons sont dans cette situation.

Logements existants en étiquette E,F ou G

44%	26%
pour les logements existants vendus ou loués	pour les logements sociaux

Parmi les 580 milliers de logements du parc social régional que comptent les Hauts-de-France au 1er janvier 2020, plus de 463 milliers, soit 80%, ont été audités en matière de diagnostic énergétique.

26% des logements sociaux expertisés et renseignés sont en étiquette E à G

Ainsi, les DPE montrent que 6% des logements sociaux se classent parmi les étiquettes les plus énergivores (classes F et G).

Un potentiel de logements à rénover important mais disparate

La mutation des logements : un levier vers la rénovation énergétique

Valeur verte des maisons anciennes en France Métropolitaine (hors Corse) en 2018 par rapport aux maisons de référence de classe D

LECTURE :
En Hauts-de-France, les maisons d'étiquette énergie de classe A ou B se sont vendues en moyenne 7% plus cher que les maisons de classe D.
À l'inverse, les maisons de classes F ou G se sont vendues 11% moins cher.

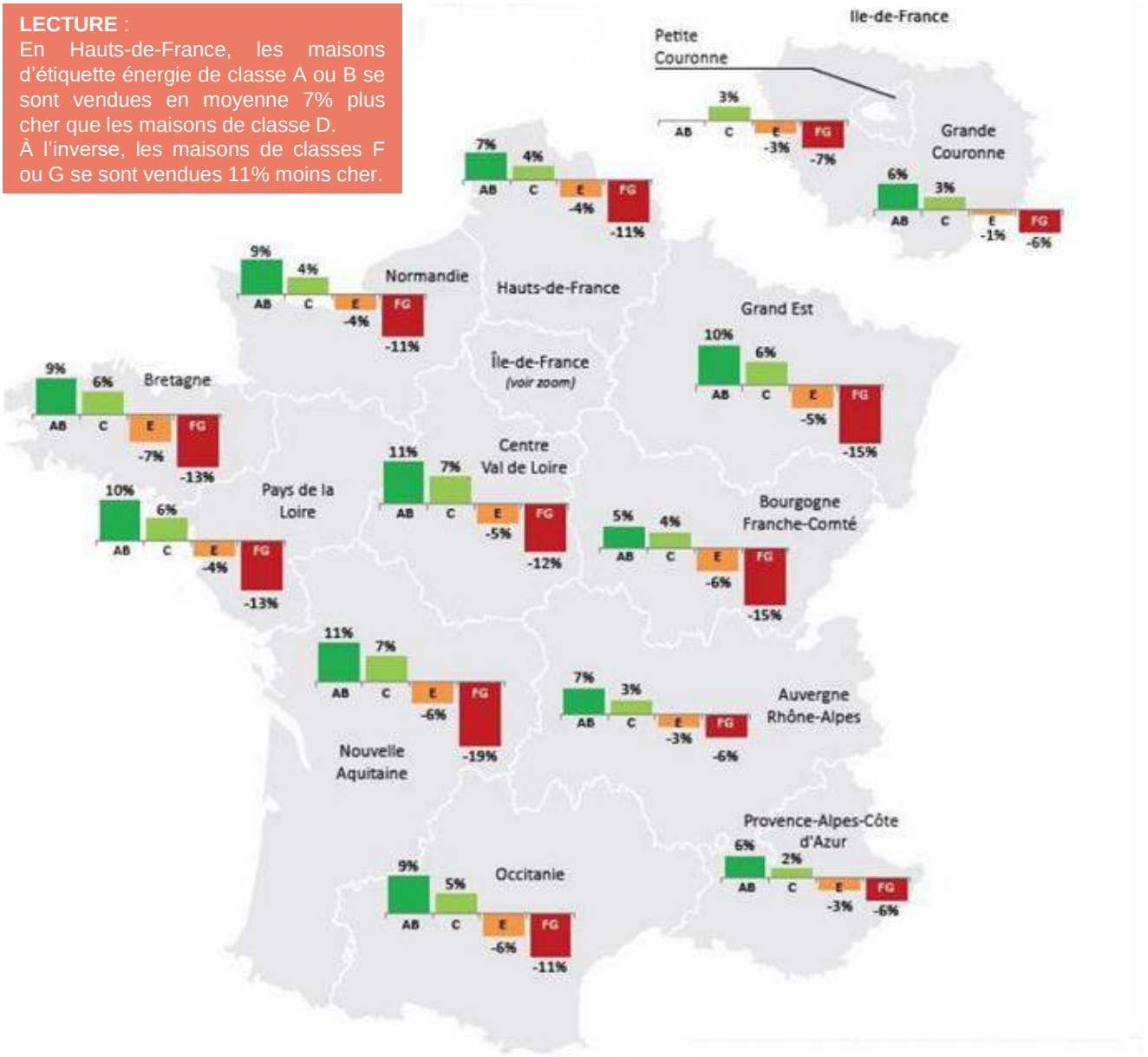

La valeur verte d'un logement désigne la variation des valeurs, prix ou loyer, imputable à sa performance environnementale. La carte ci-dessus prend en compte la performance énergétique mesurée par les étiquettes énergétiques des logements, dans la limite des informations disponibles dans les bases notariales.

LES LEVIERS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTIMENT

Sur le parc existant, des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique différemment sollicités

Le bilan 2019 des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique

Les leviers à la rénovation énergétique en Hauts-de-France en 2019
Unité : nombre de logements et montant en euros HT
Sources : CERC à partir des données DGFiP, ANAH, SGFGAS, DREAL

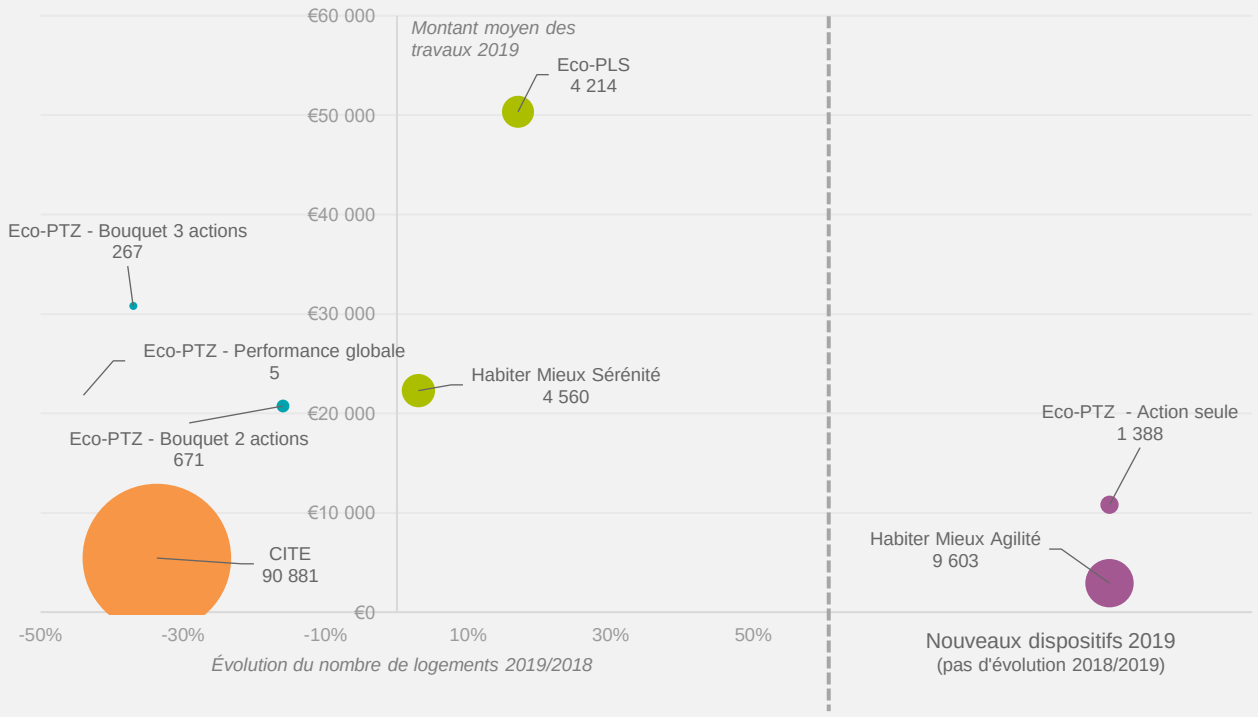

Légende : Crédit d'impôt / Actions seules / Bouquets d'actions / Performance globale

Lecture du graphique : en 2019, 671 ménages ont demandé un éco-PTZ pour des bouquets de travaux de 2 actions, pour lesquels le montant moyen des travaux s'élève à près de 21 000€.

En région, les leviers à la rénovation énergétique du logement privé sont toujours très sollicités malgré un recul du recours au CITE en 2019.

- Le **crédit d'impôt** reste le principal levier sollicité par les ménages pour leurs travaux de rénovation énergétique. En 2019, près de 91 000 foyers ont obtenu un CITE pour leurs travaux réalisés en 2018. Le montant moyen des travaux effectués par les propriétaires est de l'ordre de 5 440€.

- Les rénovations dans le cadre du programme **Habiter Mieux** de l'ANAH, destiné aux foyers les plus modestes, a permis la rénovation énergétique de 4 560 logements via le programme Sérénité. La mise en place du programme Habiter Mieux Agilité à permis à 9 603 ménages de réaliser des actions seules, principalement des changements de chaudière.

- La distribution d'**éco-PTZ** a été relancée en fin d'année 2019 avec l'ouverture du dispositif aux actions seules. Cependant le nombre d'éco-PTZ accordé pour des bouquets de travaux est en recul par rapport à 2018 (-27%).

- L'**éco-PLS** destiné à la rénovation des logements sociaux, se maintient. Des travaux de rénovation énergétique ont été engagés pour 4 214 logements sociaux dans le cadre de ce dispositif pour un montant moyen s'élevant à plus de 50 000 € par logement.

Sur le parc existant, des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique différemment sollicités

PARC PRIVÉ

Recul du CITE (crédit d'impôt transition énergétique) en 2019 suite aux modifications du dispositif

À partir du 1er janvier 2018 :

- l 'acquisition de volets isolants et de portes d'entrée donnant sur l'extérieur ne sont plus éligibles au CITE.
- le taux du crédit d'impôt relatif à l'isolation des parois vitrées passe de 30 à 15%, uniquement pour le remplacement de simple vitrage.

	Hauts-de-France	France
….demandes de CITE en 2019	92 884 ménages	934 022 ménages
….actions réalisées en 2018	116 549 actions	1 66 255 actions
….dépenses en travaux	Près de 507 **M€**	**5 198 M€**

Evolution du nombre de foyers ayant obtenu un crédit d'impôt dans les Hauts-de-France
Unité : nombre de foyers; montant en €
Source : traitement CERC / DGFiP

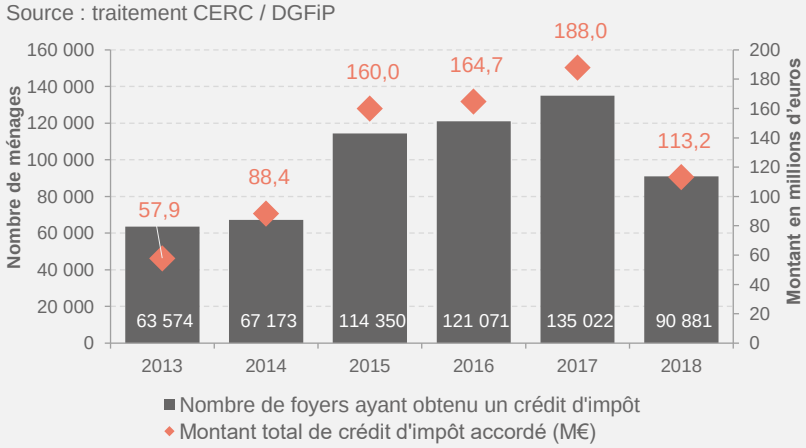

Le nombre de ménages bénéficiaires du crédit d'impôt est en chute de 33% sur un an.
Le nombre de ménages bénéficiaires du crédit d'impôt est en chute de 33% sur un an.
Sur 92 884 ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2019, 90 881 ménages l'ont obtenu, soit un taux d'éligibilité de 97,8%.

Les ménages ont obtenu un crédit d'impôt moyen de 1 245€ contre 1 392€ l'année précédente.
Au total, cela représente plus de 113 M€ de crédit d'impôt accordé par l'État en région.

Évolution du nombre d'actions réalisées ayant fait l'objet d'une demande de crédit d'impôt
Unité : nombre d'actions – Source : traitement CERC / DGFiP

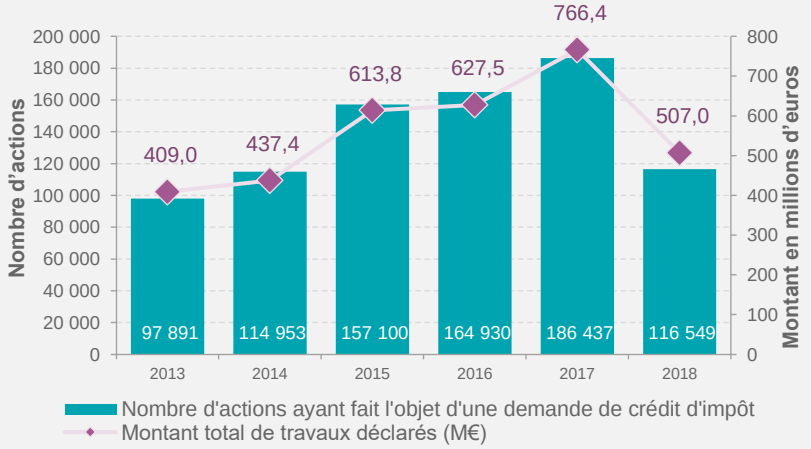

116 549 actions ont fait l'objet d'une demande de CITE en 2019 pour des travaux réalisés en 2018. Ce nombre a baissé de 37% par rapport à l'année précédente.

Le montant total des travaux déclarés par les ménages en 2019 a atteint près de 507 M€.

Parmi les 92 884 ménages ayant demandé un CITE en 2019, **10 593 ont réalisé un bouquet de travaux au cours de l'année 2018**, dont 49% sont considérés comme des bouquets performants.
Le montant moyen des bouquets de travaux réalisés en 2018 s'élève à 11 360€.

Les évolutions et simplifications du CITE

2015	2016	2017	2018	2019
Le CIDD devient le CITE avec application rétroactive au 1er septembre 2014				
Résidences principales construites depuis plus de 2 ans				
Les actions seules sont éligibles sans conditions de ressources. La réalisation d'un bouquet de travaux n'est plus obligatoire.				
Taux à 30% pour toutes les actions			Taux à 15% pour les matériaux d'isolation des parois vitrées	
	Recours obligatoire à des entreprises RGE			
	Cumul possible avec l'éco-PTZ sans conditions de ressources			
Plafond des dépenses : 8 000€ pour une personne seule ; 16 000€ pour un couple ; +400€ par personne à charge				

Actions éligibles* :

2015	2016	2017	2018	2019
Matériaux isolation parois vitrées			taux à 15%, éligible uniquement en remplacement de simple vitrage	
				dans la limite d'un plafond
Matériaux d'isolation des toitures				
Matériaux d'isolation des murs donnant sur l'extérieur				
Porte entrée donnant extérieur			non éligible	
Volets isolants			non éligible	
Matériaux isolation planchers				
Appareils chauffage ou production d'eau chaude sanitaire au bois				
Pompes à chaleur				
Chauffe-eaux solaires				dans la limite d'un plafond
Système production électricité via EnR				dans la limite d'un plafond
Chaudières à condensation	Chaudières à haute performance énergétique		chaudières utilisant du fioul non éligibles	
				dans la limite d'un plafond exigence THPE**
Appareils de régulation de chauffage				
Chaudières à micro-cogénération gaz				dans la limite d'un plafond

* Liste non exhaustive : uniquement les actions d'isolation thermique, de production d'énergie utilisant une source EnR et d'économie d'énergie.
Actions non prises en compte : DPE, système de charge pour véhicules électriques , équipements DOM.
** THPE : très haute performance énergétique

Sur le parc existant, des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique différemment sollicités

Recul des actions d'isolation thermique

PARC PRIVÉ

Répartition des actions menées en 2018 (et déclarées en 2019) par les ménages
Unité : nombre d'actions réalisées - Source : Traitement CERC / DGFIP

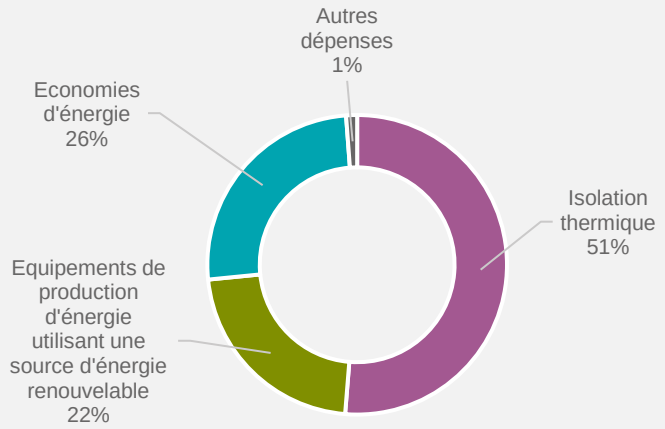

51% des actions réalisées dans le cadre du crédit d'impôt concernent des travaux d'isolation thermique.

Les travaux liés à l'isolation thermique des logements recensent plus de 59 700 actions, soit une chute de 54% par rapport à l'année précédente, portée par les volets isolants et les portes d'entrée non éligibles depuis 2018.
Les actions liées aux équipements de production d'énergie utilisant une source EnR sont les seules catégories d'actions en hausse (+5%). Les actions d'économies d'énergie ont diminué de 5% mais représentent désormais 26% de l'ensemble (17% l'année précédente), principalement portées par les chaudières à haute performance énergétique (76% des actions d'économies d'énergie).

Actions réalisées en 2018 (et déclarées en 2019) par catégorie de travaux
Unité : nombre d'actions réalisées
Source : Traitement CERC / DGFIP

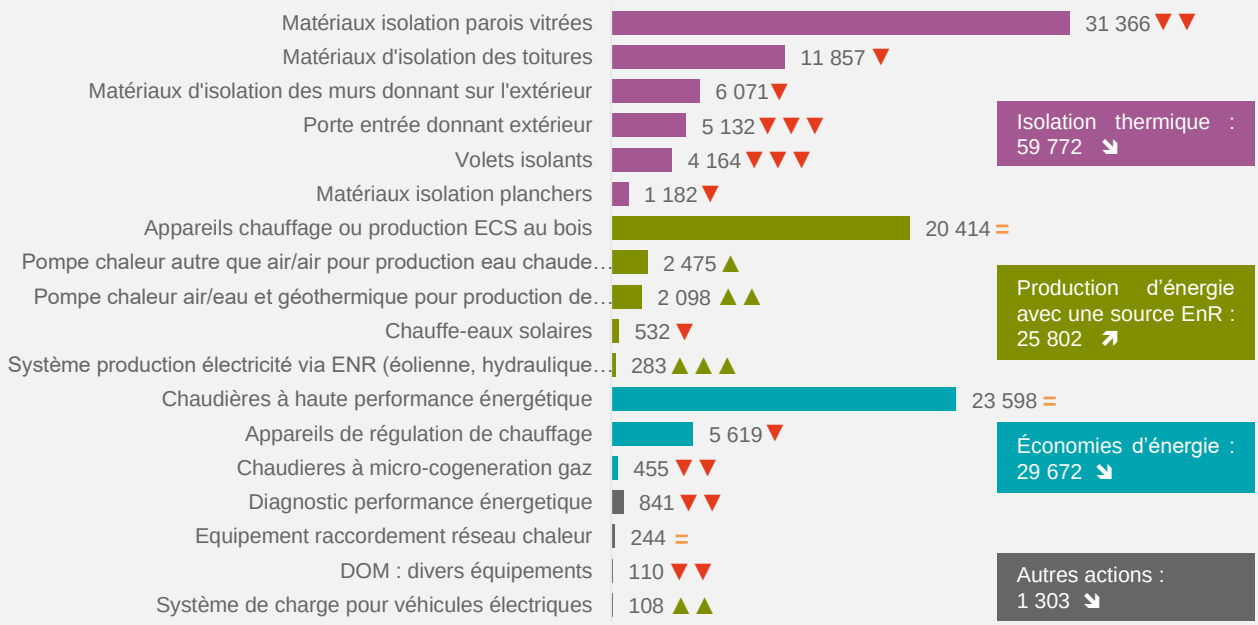

Isolation thermique / Equipements de production d'énergie utilisant une source EnR / Economies d'énergie / Autres actions

Sur le parc existant, des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique différemment sollicités

CITE : des disparités selon les territoires

PARC PRIVÉ

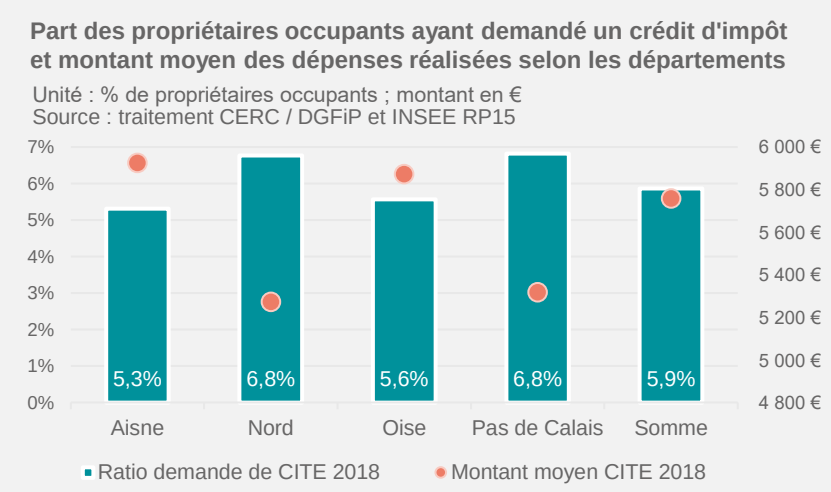

Ratio du nombre de foyers ayant demandé un crédit d'impôt en 2019 sur le nombre de propriétaires occupants

Hauts-de-France	France
6,4%	5,6%

En région, le crédit d'impôt reste très sollicité par les ménages. Les Hauts-de-France se placent en 3ème position des région françaises en termes de nombre de demandes de CITE rapportées au nombre de propriétaires occupants.

Le montant moyen des travaux effectués en Hauts-de-France (5 458 €) est inférieur à la moyenne nationale (5 564 €). La région se place en 7ème position en termes de montant de travaux moyen.

Dans les départements, les ménages du Nord et du Pas-de-Calais ont eu davantage recours au crédit d'impôt : 6,8% des propriétaires occupants de chaque département ont réalisé des travaux dans le cadre d'une demande de CITE.

Par rapport à 2018, le montant des travaux est en hausse dans tous les départements à l'exception du Nord où il est passé de 5 900 € à 5 270 € en 2019.

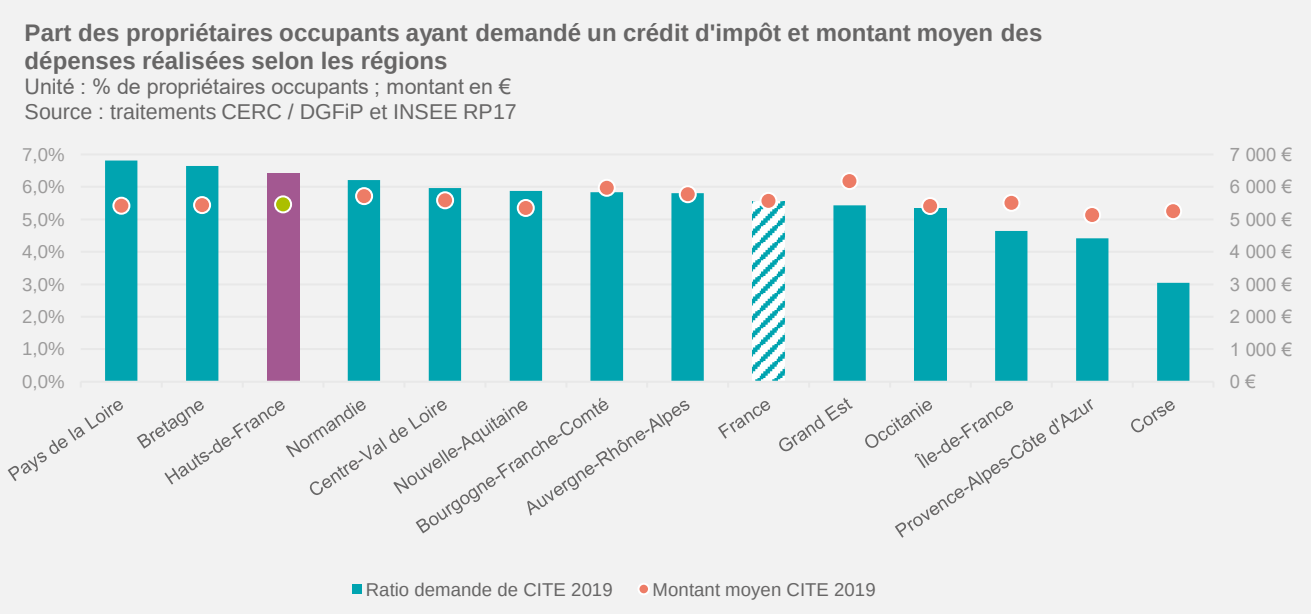

* CITE demandé en 2019 pour des travaux réalisés en 2018

Traitement CERC - Sources : DGFIP, INSEE RP 2017

Sur le parc existant, des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique différemment sollicités

CITE : des disparités selon les territoires

PARC PRIVÉ

Part des propriétaires occupants ayant demandé un CITE en 2019 pour des travaux effectués en 2018*

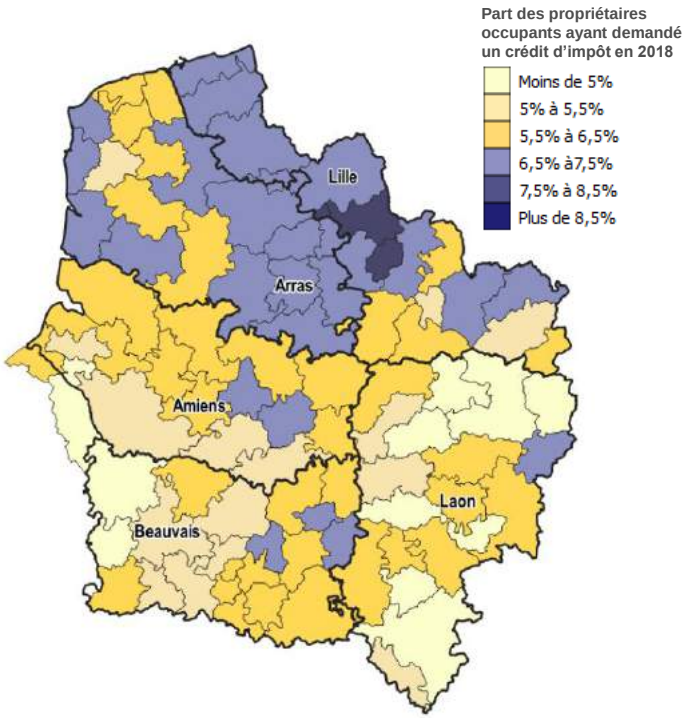

Montant moyen des travaux effectués par les foyers ayant demandé un CITE en 2019 pour des travaux réalisés en 2018*

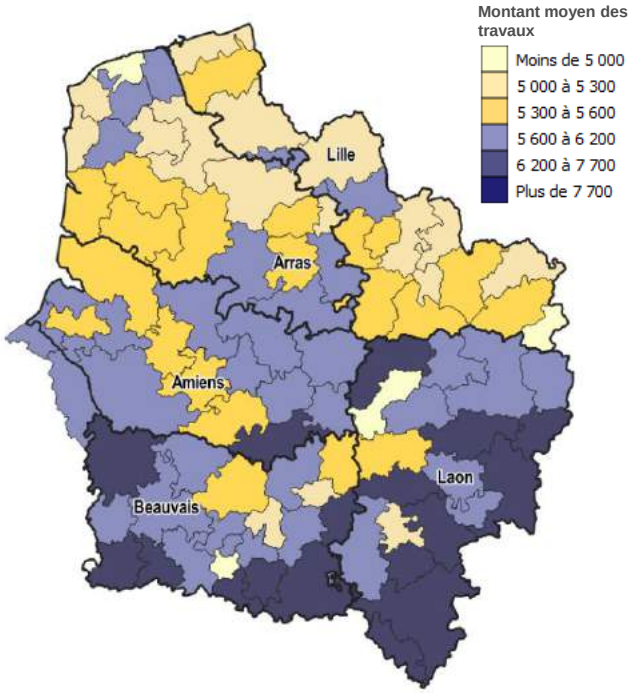

* CITE demandé en 2019 pour des travaux réalisés en 2018

Traitement CERC - Sources : DGFIP, INSEE RP 2017

Sur le parc existant, des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique différemment sollicités

Le programme Habiter Mieux

PARC PRIVÉ

Évolution des rénovations dans le cadre du programme "Habiter Mieux" de l'ANAH dans les Hauts-de-France
Unité : nombre de logements rénovés
Source : Traitement Hauts-de-France - ANAH

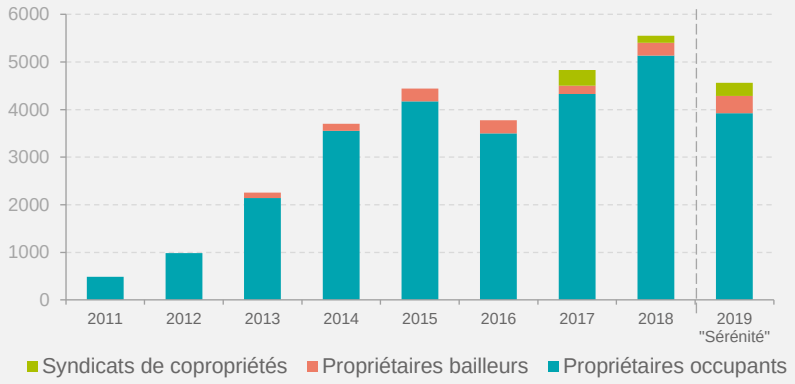

Évolution des rénovations selon le type de programme "Habiter Mieux" en 2019
Unité : nombre de logements rénovés
Source : Traitement Hauts-de-France – ANAH/DREAL

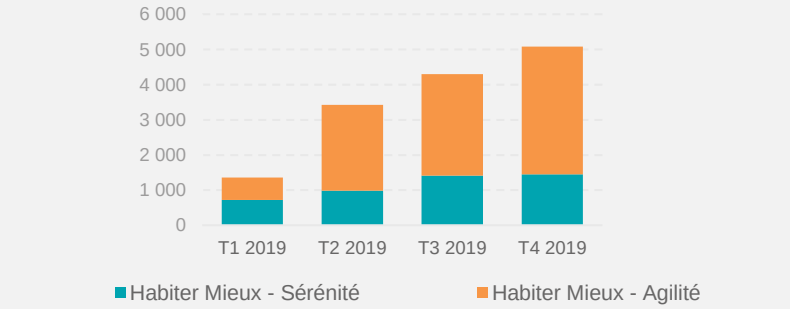

Travaux réalisés dans le cadre du programme "Habiter Mieux Agilité " en 2019
Unité : nombre de logements rénovés
Source : Traitement Hauts-de-France – ANAH/DREAL

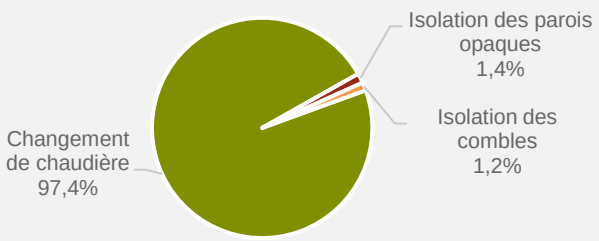

Nombre de logements rénovés via le programme en 2019

Sérénité	Agilité (action seule)
4 560	**9 603**

En 2019, plus de 4 500 logements ont été rénovés dans le cadre du programme « Habiter Mieux Sérénité » de l'ANAH. Ce dispositif est destiné à aider des ménages ou des bailleurs privés modestes dans la réalisation de travaux de rénovation thermique.

Le montant total des travaux éligibles s'élève à plus de 111 millions d'€ HT. Le montant moyen des travaux est de 21 276 € HT par logement de propriétaires occupants et de 60 000 € par logement de propriétaires bailleurs.
Le gain énergétique moyen obtenu à l'issus des travaux est de 41% pour les propriétaires occupants et de 69% pour les propriétaires bailleurs.

En 2019, la mise en place du programme « Habiter Mieux Agilité » a permis la réalisation d'actions seules, en particulier des changements de chaudières, pour un total 64,6 M€ de travaux.

Habiter Mieux Agilité : en 2018, le programme Habiter Mieux s'est étendu à la réalisation d'actions seules parmi le changement de chaudière ou de système de chauffage, l'isolation des murs et l'isolation des combles.
Le montant de l'aide peut s'élever jusqu'à 50% du montant des travaux pour les ménages très modestes.
Les entreprises réalisant les travaux doivent être certifiées RGE.

Sur le parc existant, des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique différemment sollicités

Relance de l'éco-PTZ suite à l'ouverture du dispositif aux actions seules

PARC PRIVÉ

Evolution de la distribution d'éco-PTZ en Hauts-de-France
Unité : nombre de logements
Source : Traitement CERC / SGFGAS

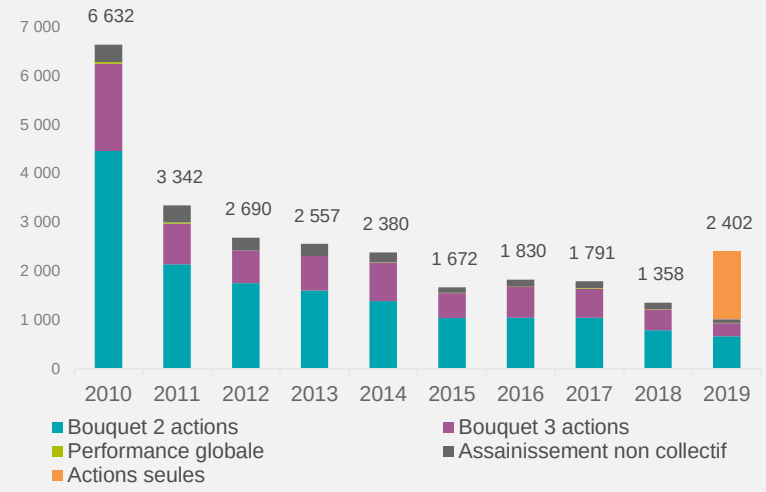

Répartition des types de travaux effectués dans le cadre d'un bouquet de travaux et montant moyen des travaux
Unité : % du nombre de bouquets de travaux ; montant en €
Source : traitement CERC Hauts-de-France – SGFGAS 2019

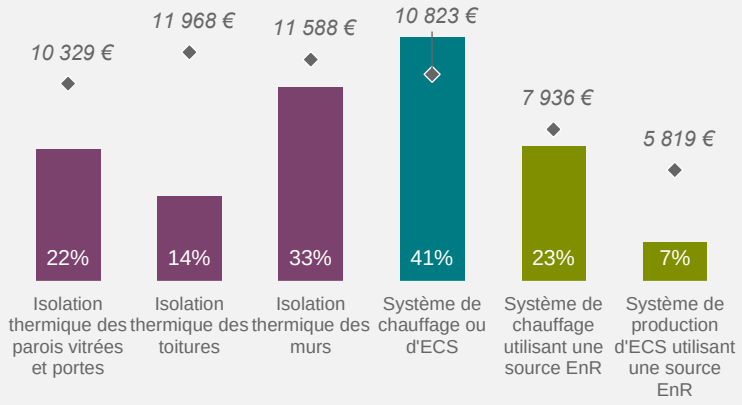

Nombre d'éco-PTZ distribués en 2019 (évol. 1 an)

Hauts-de-France	France
2 402	**35 213**
+77%	**+92%**

Après une contraction du nombre d'éco-PTZ en 2018 (-24% par rapport à 2017), le dispositif destiné à financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique s'est nettement redressé en 2019.

Avec l'ouverture du dispositif, les ménages ont davantage sollicité les actions seules (58% des éco-PTZ accordés).
Les bouquets de travaux 2 actions représentant 28% des éco-PTZ délivrés, soit 16% de moins qu'en 2018. Dans le même temps, les bouquets de travaux 3 actions (11% des éco-PTZ distribués) diminuent de 37%.
La performance globale reste peu sollicitée et ne concerne que 5 logements en 2019.

33% des bouquets de travaux comprennent des travaux d'isolation des murs

En 2019, les principaux types de travaux réalisés dans un bouquet de travaux concernent les systèmes de chauffage ou d'ECS et l'isolation des murs.
Les actions sur les systèmes de chauffage ou d'ECS, avec une source EnR ou non, sont en hausse en 2019 alors que les actions d'isolation thermique ont été moins sollicitées qu'en 2018.

Sur le parc existant, des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique différemment sollicités

L'éco-PTZ essentiellement mobilisé dans l'individuel…

PARC PRIVÉ

Distribution départementale d'éco-PTZ cumulée de 2009 à 2019 en Hauts-de-France

Unité : ratio nombre d'éco-PTZ sur nombre de logements éligibles
Source : Traitement CERC / SGFGAS, INSEE

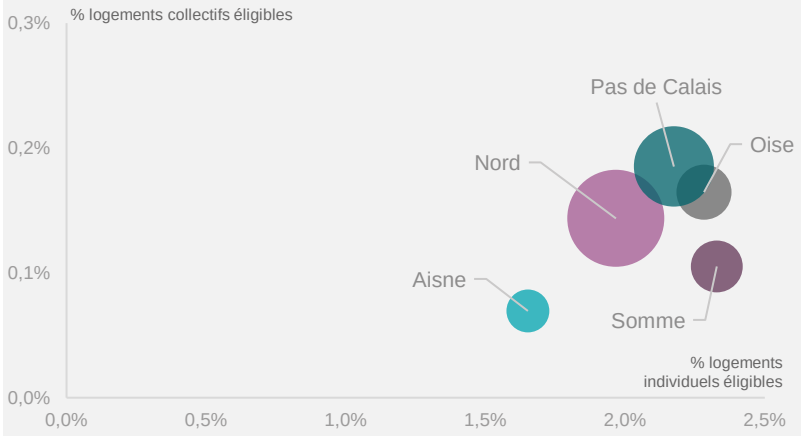

Taille des bulles proportionnelle au nombre d'éco-PTZ distribué depuis 2009

Seulement 1,6 % des logements éligibles bénéficiaires de l'éco-PTZ

Depuis la mise en place du dispositif en 2009, plus de 32 100 ménages ont eu recours à un éco-PTZ pour leurs travaux, soit 1,6% des ménages qui habitent dans un logement éligible (logements construits avant 1990). Comme au niveau national, ce sont principalement les ménages des logements individuels qui ont eu recours à ce dispositif : 2,1% des maisons éligibles ont eu recours à l'éco-PTZ. Toutefois, la région est en deçà du niveau national et se classe parmi celles qui ont eu le moins recours à ce dispositif par rapport au nombre de logements qui peuvent y prétendre.

Distribution d'éco-PTZ cumulée de 2009 à 2019 en France

Unité : ratio nombre d'éco-PTZ sur nombre de logements éligibles
Source : Traitement CERC / SGFGAS, INSEE RP 2008

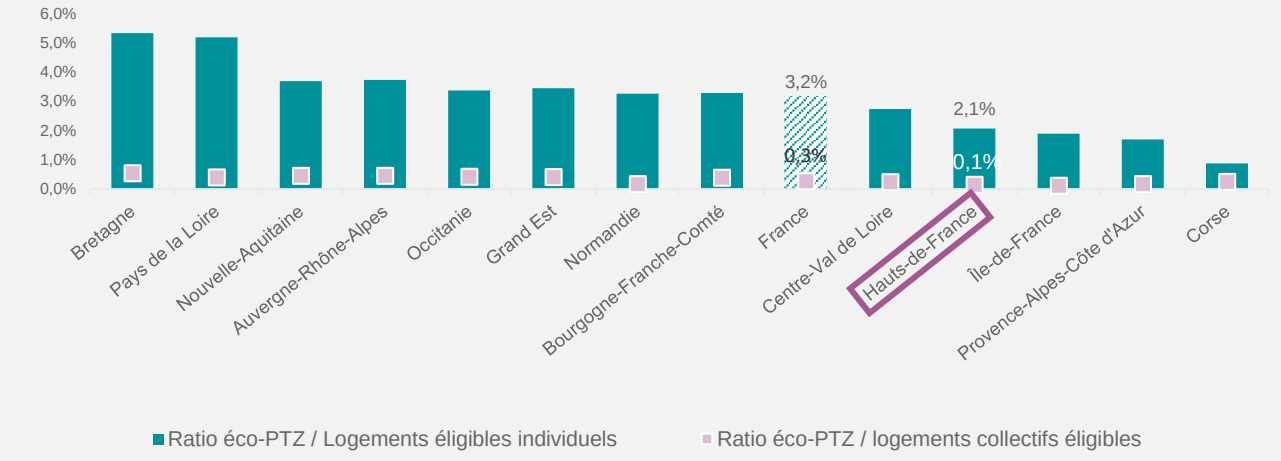

0,3% des éco-PTZ attribués pour des travaux d'économie d'énergie dans les logements collectifs éligibles en France

La sous représentation de l'éco-PTZ pour le financement de travaux d'économie d'énergie dans les résidences principales collectives est avérée dans toutes les régions métropolitaines. La mise en place d'un éco-PTZ spécifique depuis 2014 à destination des résidences principales en copropriétés, (pouvant venir en complément d'un éco-PTZ individuel) semble avoir eu peu d'impact.

Sur le parc existant, des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique différemment sollicités

Reprise de l'éco-PLS en 2019

PARC SOCIAL

Évolution du nombre de logements engagés dans une rénovation via l'éco-PLS
Unité : nombre de logements
Source : traitement CERC / DHUP – juin 2020

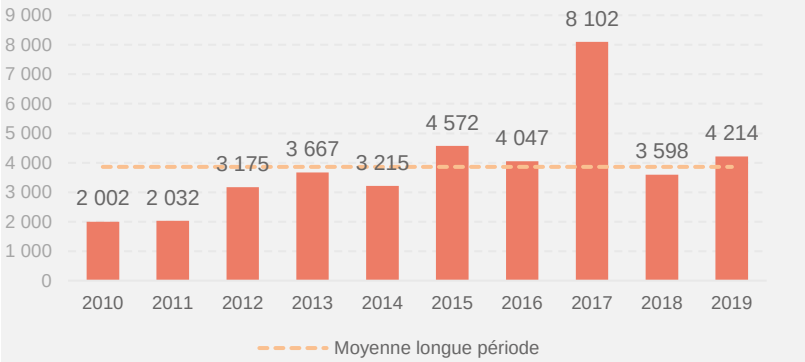

Logements sociaux engagés dans une rénovation via un éco-PLS entre 2009 et 2019 en Hauts-de-France
Unité : nombre de prêts engagés; ratio sur le nombre de logements sociaux
Source : Traitement CERC / DHUP, RPLS 2018

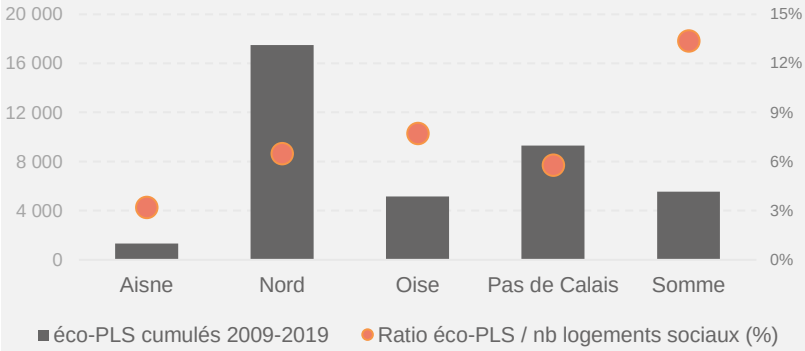

Nombre de logements engagés éco-PLS en 2019 (évol. 1 an)

Hauts-de-France	France
4 214	**48 050**
+17%	**+37%**

En 2019, 4 214 logements sociaux ont été engagés dans une rénovation énergétique via l'éco-PLS. Ce nombre est hausse comparé à 2018 et repasse au dessus de la moyenne 2010-2019 de 3 860 logements engagés par an.

Le montant des travaux réalisés sur ces 4 214 logements s'élève à plus de 212 M€ HT, soit un montant moyen d'environ 50 300 € par logement.
Les Hauts-de-France, qui regroupent 12% du parc social français, représentent 9,7% des éco-PLS engagés en France depuis 2009.

Plus de 38 890 logements sociaux rénovés via l'éco-PLS depuis 2009

Depuis 2009, 6,7% des logements sociaux de la région ont été rénovés via l'éco-PLS (8,2% en France).

Logements sociaux engagés dans une rénovation via un éco-PLS entre 2009 et 2019 en France métropolitaine
Unité : nombre de prêts engagés ; ratio sur le nombre de logements sociaux
Source : Traitement CERC / DHUP, RPLS 2019

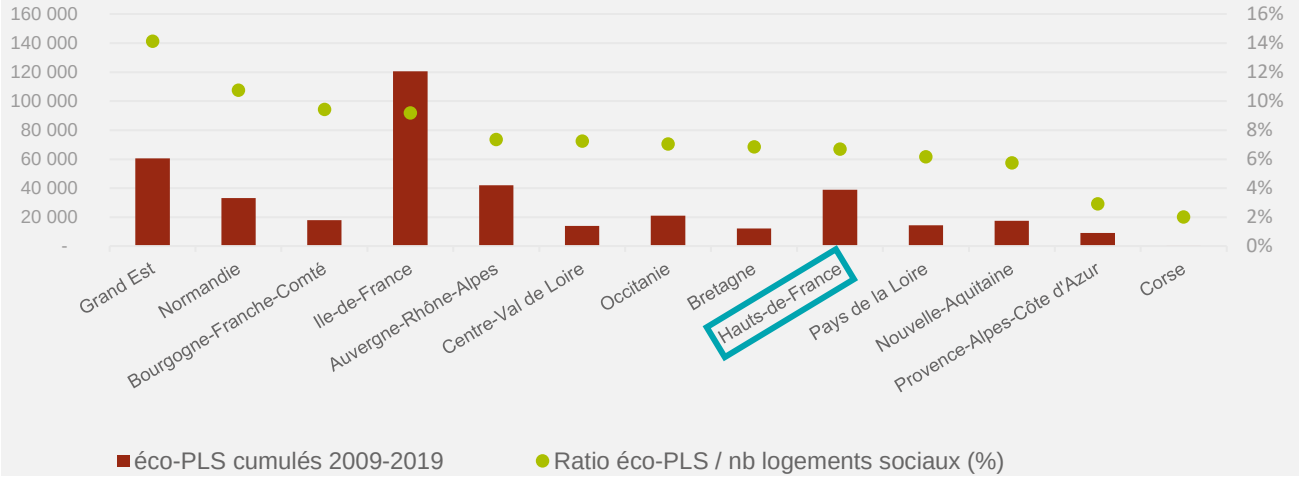

Sur le parc existant, des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique différemment sollicités

En 2017*, 69% des certificats d'économie d'énergie (CEE) ont été distribué dans le secteur résidentiel

Évolution du volume de CEE distribué en région
Unité : GWh cumac
Source : MTE, actualisation mars 2020

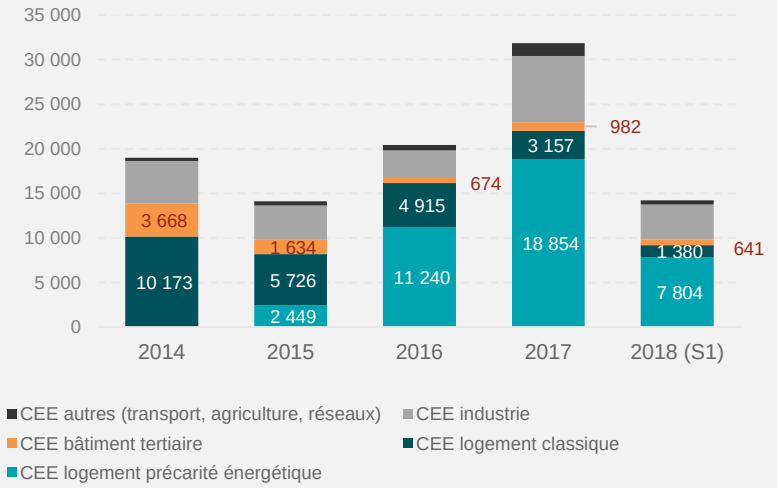

Volume en GWh cumac de CEE pour les logements distribué en 2017 en Hauts-de-France (évol. 1 an)

CEE précarité	CEE classique
18 854	3 157
+68%	-36%

Volume en GWh cumac de CEE pour les bâtiments tertiaires distribué en 2017 (évol. 1 an)

982
+46%

Répartition des CEE distribués en 2017 par domaine d'opérations
Unité : GWh cumac
Source : MTE, actualisation mars 2020

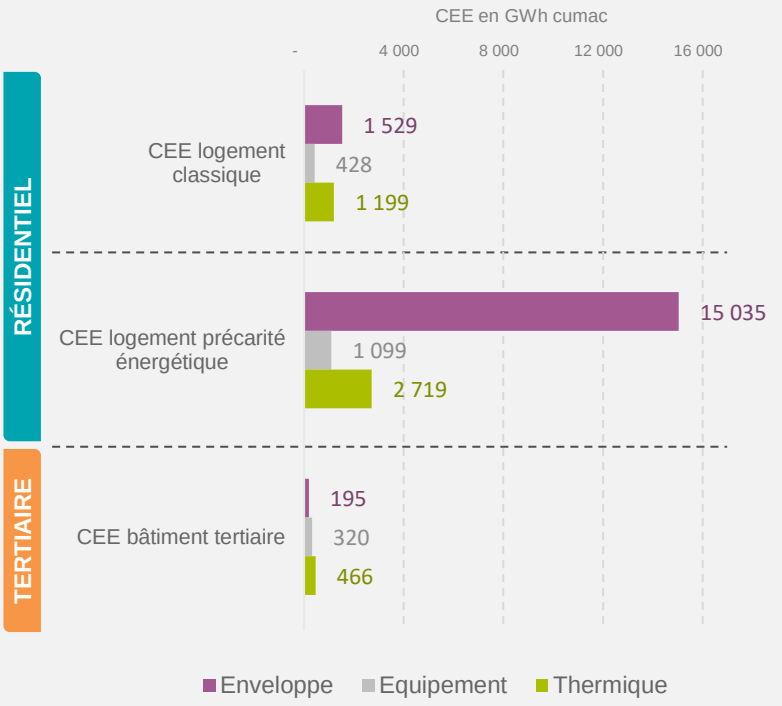

ⓘ Les certificats d'économies d'énergie sont comptabilisés en kilowattheure (kWh) d'énergie finale économisée, cumulée, actualisée (cumac) sur la durée de vie du produit.
1 GWh cumac = 1 000 000 kWh cumac

Enveloppe : isolation des combles, des toitures, des planchers ou des murs; fenêtre ou porte-fenêtre avec vitrage isolant; …

Équipements : lampe LED de classe A+; luminaire à modules LED; système hydro-économe; …

Thermique : chaudière individuelle ou collective à haute performance énergétique; appareil indépendant de chauffage au bois; isolation d'un réseau hydraulique de chauffage; système de ventilation double flux; …

** Dernières données annuelles disponibles, actualisation mars 2020*

L'accompagnement des projets de rénovation énergétique dans les territoires

L'accompagnement dans les territoires : le réseau FAIRE

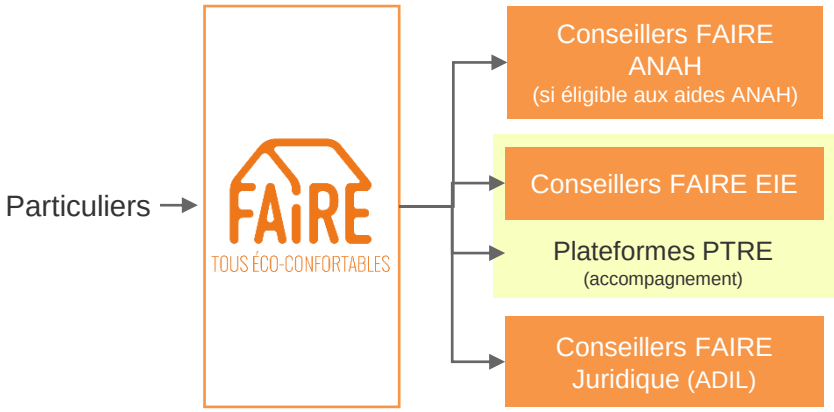

Afin de faciliter le parcours de rénovation du particulier, de la première prise de contact à l'achèvement des travaux, les pouvoirs publics ont structuré l'offre d'accompagnement autour d'un Service Public de la Performance Énergétique (SPPEH), qui regroupe l'ensemble des acteurs publics de la rénovation énergétique (État, collectivités et leurs opérateurs publics).

Un guichet unique a été mis en place en ce sens, afin de permettre de regrouper l'ensemble des Point Rénovation Info Service (PRIS) d'un territoire en un réseau unique couvrant l'ensemble du territoire. Ce réseau est devenu en 2018 FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique), et a fait l'objet d'une campagne de sensibilisation visant à accélérer la massification de la rénovation énergétique.

La région Hauts-de-France compte 52 Espaces Conseils FAIRE.

Le réseau FAIRE vise à couvrir la totalité d'un territoire. Tous les ménages de la région peuvent ainsi avoir accès à un conseiller dans leurs démarches de rénovation énergétique, via le site internet de FAIRE (*www.faire.fr*) ou le numéro unique et gratuit 0 808 800 700, qui leur permet d'être orienté vers le conseiller FAIRE le plus adapté (ANAH ou non) et le plus proche de chez eux.

Ces conseillers aident les ménages dans leurs démarches administratives en identifiant les aides financières possibles .

L'accompagnement des projets de rénovation énergétique dans les territoires

L'accompagnement dans les territoires : le réseau FAIRE

L'accompagnement des projets de rénovation énergétique dans les territoires

L'accompagnement dans les territoires : le réseau FAIRE

L'accompagnement des projets de rénovation énergétique dans les territoires

Le SPEE (Service Public de l'Efficacité Énergétique)

Hauts-de-France Pass Rénovation

Il s'agit à travers ce dispositif d'accompagner et d'inciter les propriétaires occupants et bailleurs de logements individuels ou collectifs à réaliser des travaux de rénovation énergétique sans conditions de ressources.

Jusqu'en 2017, le dispositif était déployé sur des secteurs précis d'habitation de l'ex-Picardie. Depuis début 2018, il est généralisé à l'ensemble des Hauts-de-France.

Hauts-de-France Pass Copropriété

Le dispositif à été créé en janvier 2018 pour accompagner spécifiquement les copropriétés privées dans leur projet de rénovation.

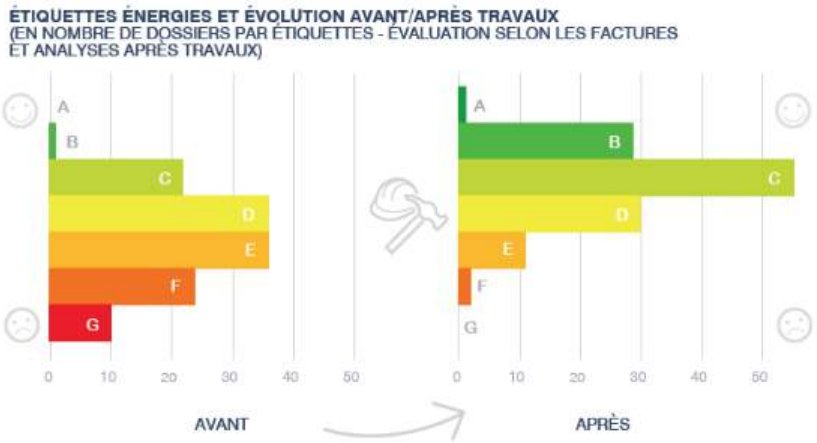

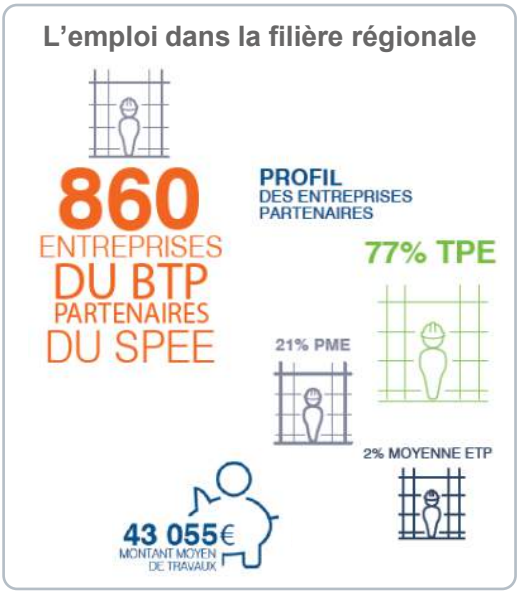

ⓘ Issu d'une expérimentation réalisée sur 3 ans sur les territoires de la Picardie, le SPEE (la régie régionale du Service Public de l'Efficacité Énergétique) est opérationnel depuis mi 2014. Il fonctionne comme un guichet unique et s'appuie sur le dispositif Picardie Pass Rénovation: service clé en main associant un accompagnement technique complet et une solution de financement reposant sur le principe du tiers financement.

Source : *www.**pass-renovation.picardie**.fr/* rapport d'activité 2020

L'accompagnement des projets de rénovation énergétique dans les territoires

Les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

Territoires lauréats de l'appel à projet TEPCV (mars 2017)
Source : DREAL Hauts-de-France

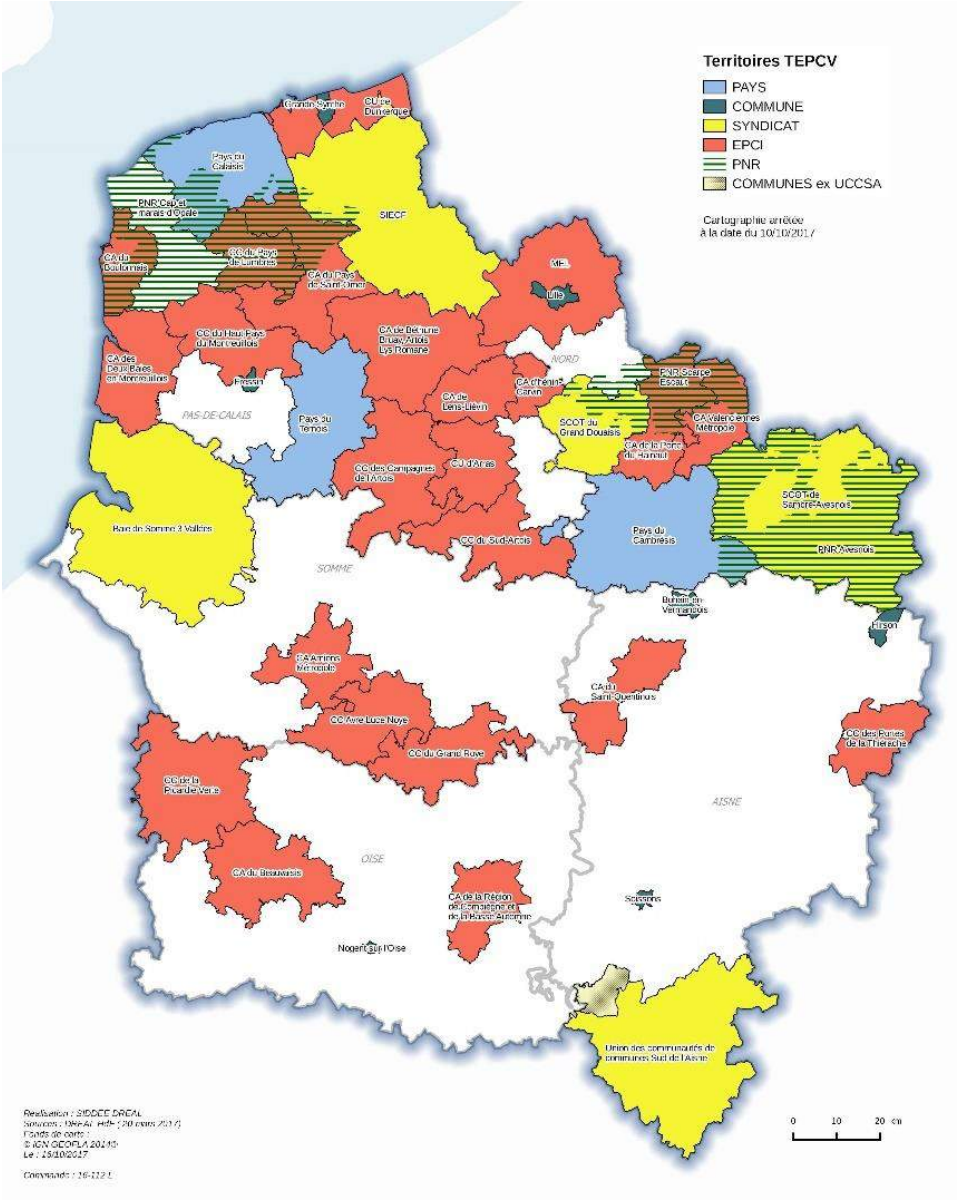

Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. Six domaines d'actions sont prioritaires dans ces territoires :

- La réduction de la consommation d'énergie;
- La diminution des pollutions et le développement des transports propres;
- Le développement des énergies renouvelables;
- La préservation de la biodiversité;
- La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets;
- L'éducation à l'environnement.

Rappel sur les signes de reconnaissances

Les signes de reconnaissance regroupent deux type de démarches

Les démarches de qualité environnementale : il s'agit d'intégrer dans la conception, la réalisation voire l'usage d'un bâtiment la prise en compte de plusieurs aspects environnementaux (gestion des ressources, performance énergétique, santé, confort..). Ces démarches sont validées par une certification par un organisme accrédité ou une reconnaissance par une association interprofessionnelle compétente.

Une démarche de qualité environnementale est généralement accompagnée d'une exigence minimum de performance énergétique et peut proposer l'obtention d'un label plus exigeant en option.

Les démarches de performance énergétique : il s'agit de concevoir et réaliser un bâtiment dont la consommation énergétique sera sous un seuil défini réglementairement. Ces démarches se concentrent par conséquent essentiellement sur la prise en compte de l'aspect énergétique (équipements performants, isolation, étanchéité à l'air, ...) et peuvent être validées par l'obtention d'un label de performance énergétique (non systématique).

Une labellisation de performance énergétique doit obligatoirement être demandée à l'un des quatre certificateurs reconnus par l'Etat et accrédités par le COFRAC (Cerqual, Cequami et Promotelec pour les logements, Certivea pour les locaux). Le label est associé à l'une des certifications de qualité proposées par les certificateurs. Il n'est donc pas nécessairement associé à une démarche de qualité environnementale du bâtiment.

	Les démarches de qualité environnementale	Les labels de performance énergétique
NEUF	– Habitat & Environnement – NF Logement HQE – NF Habitat HQE	RT 2005 – HPE 2005 – THPE / THPE EnR 2005 – Effinergie BBC RT 2012 – RT 2012 -10% / -20% – Effinergie + – BEPOS Effinergie 2013 RE 2020 – BBC Effinergie 2017 – BEPOS Effinergie 2017 – BEPOS Effinergie + 2017
	– NF HQE bâtiments tertiaires	
RÉNOVATION	– Patrimoine Habitat & Environnement – NF Maison rénovée HQE	– BBC Rénovation
	– NF HQE bâtiments tertiaires	

Logemens | Bâtiments tertiaires | Logemens + bâtiments tertiaires

Sur le parc existant, des labellisations énergétiques et environnementales …

Les labellisations énergétiques et la qualité environnementale des logements

LOGEMENTS RÉNOVÉS

Évolution des demandes de labellisation énergétique et de certification environnementale de logements rénovés
Unité : nombre de logements
Source : traitement CERC – Effinergie, Cerqual

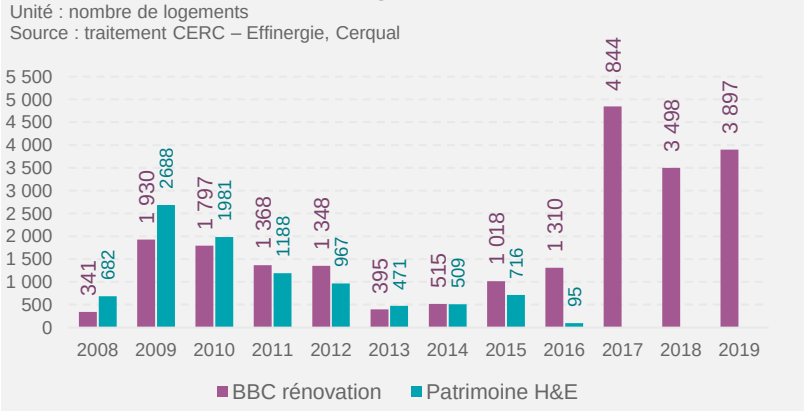

Nombre de logements rénovés avec demande de labellisation énergétique en 2019 (évol. 1 an)

Hauts-de-France	France
3 897	28 105
+11%	-20%

En 2019, 3 897 logements ont fait l'objet d'une demande de labellisation BBC rénovation, soit 14% des demandes recensées en France. Les demandes sont en net recul sur le segment du logement individuel en 2019 (-71%). À l'inverse, les demandes de labellisation pour des logements collectifs ont fortement augmentées (+75% sur un an).

De 2007 à 2019, en région, 22 465 logements ont été engagés dans une labellisation énergétique pour des logements rénovés. Ce volume place les Hauts-de-France au 3ème rang des régions françaises, derrière l'Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Les demandes de certification de qualité environnementale pour des logements rénovés sont à l'arrêt depuis 2017.
Avec une total de 9 297 logements engagés dans une démarche environnementale, la région se place en 2ème position, toutefois très loin derrière l'Ile-de-France qui comptabilise près de 38 000 logements engagés.

La **certification «Patrimoine Habitat & Environnement »** , délivrée par Cerqual, est applicable aux logements collectifs et individuels groupés de plus de 10 ans. Il s'agit d'une démarche qui a pour objectif de prendre en compte la préservation de l'environnement tout au long du cycle de vie du logement.

Sur le parc existant, des labellisations énergétiques et environnementales …

Les labellisations énergétiques et la qualité environnementale des bâtiments tertiaires rénovés

TERTIAIRE RÉNOVÉ

Évolution des demandes de labellisation énergétique et de certification environnementale de bâtiments tertiaires rénovés

Unité : surfaces en m²
Source : traitement CERC – Effinergie, Certivéa

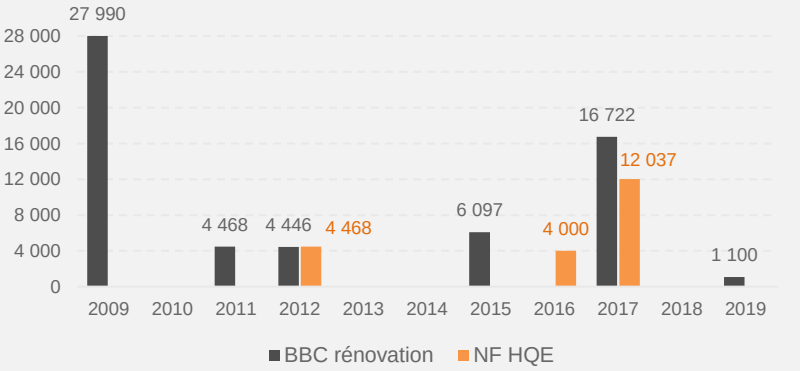

Surfaces de bâtiments tertiaires rénovés avec demande de labellisation énergétique en 2019 (évol. 1 an)

Hauts-de-France	France
1 100 m²	173 647 m²
n.c.	+9%

En 2019, une opération tertiaire a fait l'objet d'une demande de labellisation pour une rénovation pour une surface de 1 100 m².

De 2007 à fin 2019, en région, 60 823 m² de locaux ont été engagés dans une labellisation énergétique pour bâtiments rénovés.
Les Hauts-de-France arrivent à la 5ème place des régions françaises, regroupant 1,6% des demandes passées au niveau national.

À noter que l''Ile-de-France cumule à elle seule 85% des demandes de labellisation BBC rénovation pour des bâtiments tertiaires enregistrées entre 2007 et 2019.

En région, depuis 2007, 20 505 m² de locaux rénovés ont été engagés dans une démarche de qualité environnementale. Comme pour les labellisations énergétique, l'Ile-de-France regroupe la majorité des demandes passées dans le pays.

ⓘ La certification « NF bâtiments tertiaires – démarche HQE® » est délivrée par Certivéa, filiale du CSTB. Elle concerne les phases de programmation, de conception et de réalisation en neuf ou en réhabilitation. Une certification NF équipement sportifs – démarche HQE ainsi qu'une certification NF bâtiments tertiaires en exploitation – démarche HQE ont également été développées.

Sur le parc neuf, des labellisations énergétiques et environnementales concentrées sur certains territoires

Progression des labellisations énergétiques des logements

LOGEMENTS NEUFS

Évolution des demandes de labellisation énergétique de logements en Hauts-de-France
Unité : nombre de logements – ratio nombre de logements
Source : traitement CERC – Effinergie, Cerqual, Sitadel

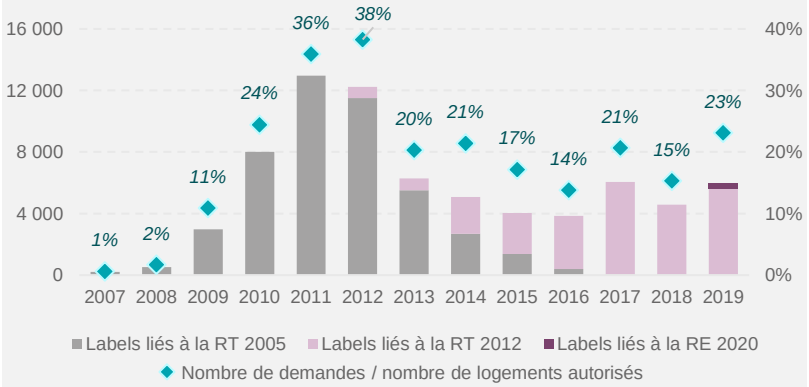

Nombre de logements avec demandes de labellisation énergétique >RT 2012 en 2019 (évol. 1 an)

Hauts-de-France	France
5 924	**58 042**
+30%	**-2%**

En 2019, 5 924 logements ont fait l'objet d'une demande de labellisation d'un niveau supérieur à la RT 2012.
Le label RT 2012 -20% a été le plus sollicité (58% des demandes). Les demandes de labels RT 2012 -10% (36% des demandes) sont en baisse de 24%. Les demandes de labels liés à la RE 2020 concernent 328 logements en 2019.

Bilan des demandes de labellisations énergétiques de logements en Hauts-de-France de 2007 à 2019
Unité : ratio nombre de logements
Source : Traitement CERC / Effinergie, Cerqual, Sitadel

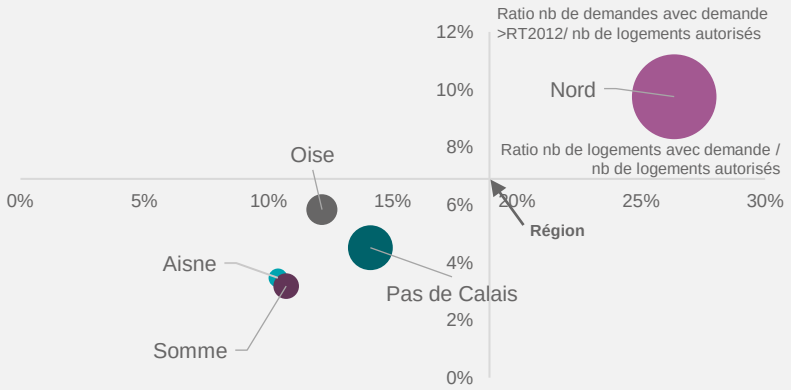

23% des autorisations avec demande de labellisation énergétique en 2019

Depuis 2007, 19% des logements autorisés ont fait l'objet d'une demande de label énergétique en Hauts-de-France (17% en France).
Le département du Nord se distingue avec davantage de demandes toutes labellisations confondues (26% des autorisations depuis 2007) et de demandes de labels d'un niveau supérieur à la RT 2012 (9,7% des autorisations contre 6,9% en région).

Bilan des demandes de labellisations énergétiques 2007-2019 dans les logements en France
Unité : ratio nombre de logements
Source : Traitement CERC / Effinergie, Cerqual, Sitadel

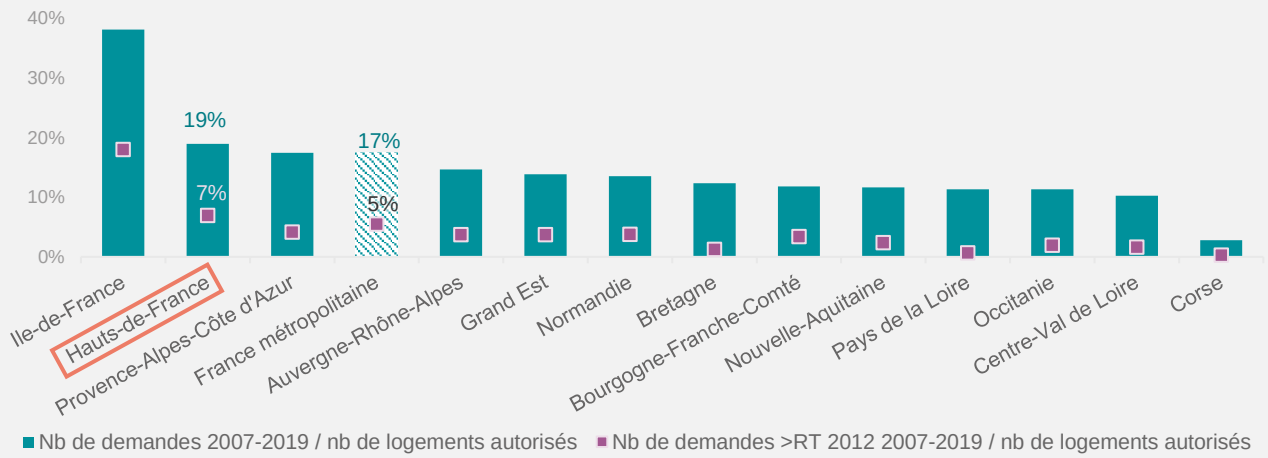

Sur le parc neuf, des labellisations énergétiques et environnementales concentrées sur certains territoires

Le label NF habitat HQE s'impose sur la qualité environnementale des logements neufs

LOGEMENTS NEUFS

Evolution du nombre de logements engagés dans une démarche de qualité environnementale en Hauts-de-France
Unité : nombre de logements
Sources : Traitement CERC / CERQUAL

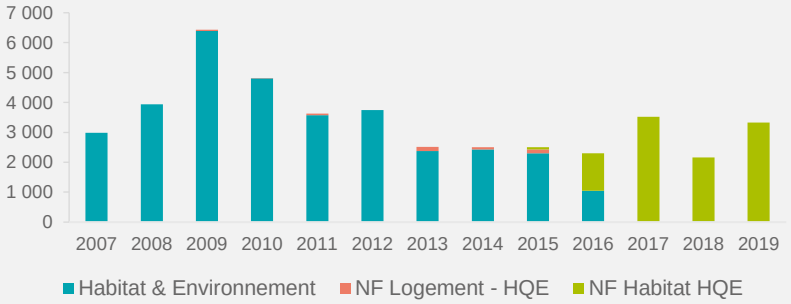

Bilan des démarches de qualité environnementale 2007- 2019 en Hauts-de-France
Unité : nombre de logements
Sources : Traitement CERC / CERQUAL, Sitadel

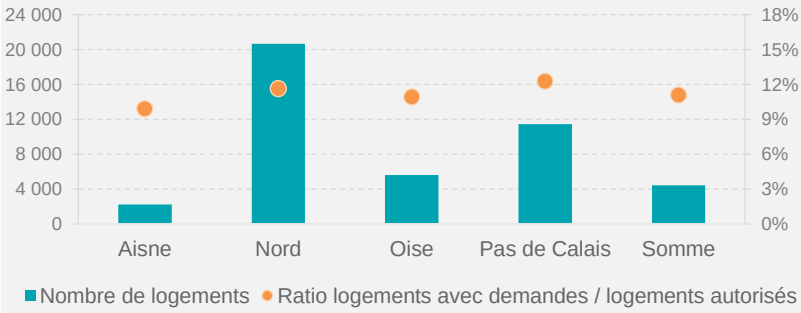

Nombre de logements engagés dans une démarche de qualité environnementale en 2019 (évol. 1 an)

Hauts-de-France	France
3 330	**56 973**
+54%	**-11%**

En 2019, 3 330 logements se sont engagés dans une démarche de qualité environnementale.
Les demandes de label NF Habitat HQE, peu sollicitées avant 2016 sont en forte progression. La certification Habitat & Environnement n'est plus sollicitée.

13% des logements autorisés engagés dans une démarche environnementale en 2019

En cumul, depuis 2007, 12% des logements autorisés en région ont été engagés dans une démarche de qualité environnementale.

ⓘ Lancée en 2003 par l'Association QUALITEL, la certification Habitat & Environnement est une démarche qui a pour objectif de prendre en compte la préservation de l'environnement tout au long du cycle de vie du logement. Elle est applicable aux opérations de logements neufs en immeubles collectifs et individuels groupés.

La certification NF – démarche HQE intègre à la fois les exigences de qualité globale de l'ouvrage de la certification NF maisons individuelles et les exigences environnementales de la démarche Haute Qualité Environnementale élaborée par l'association du même nom. La certification est attribuée à un constructeur pour l'ensemble de sa production.
La certification NF Logement HQE porte seulement sur les logements collectifs et individuels groupés.

Sur le parc neuf, des labellisations énergétiques et environnementales concentrées sur certains territoires

La prise en compte du développement durable dans la construction neuve de bâtiments tertiaires

TERTIAIRE NEUF

Évolution des demandes de labellisation énergétique de bâtiments tertiaires en Hauts-de-France
Unité : surface de bâtiments tertiaires en m² SHON
Source : Traitement CERC / Effinergie, Sitadel

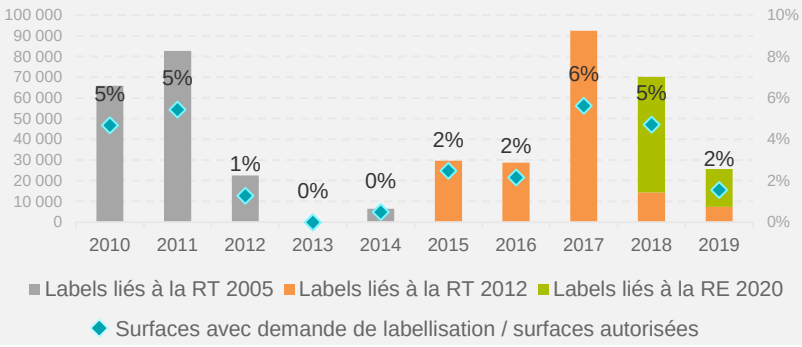

Surfaces de bâtiments tertiaires avec demande de labellisation énergétique vs surface autorisée 2007-2019 en Hauts-de-France
Unité : surface de bâtiments tertiaires en m² SHON
Source : Traitement CERC / Effinergie, Sitadel

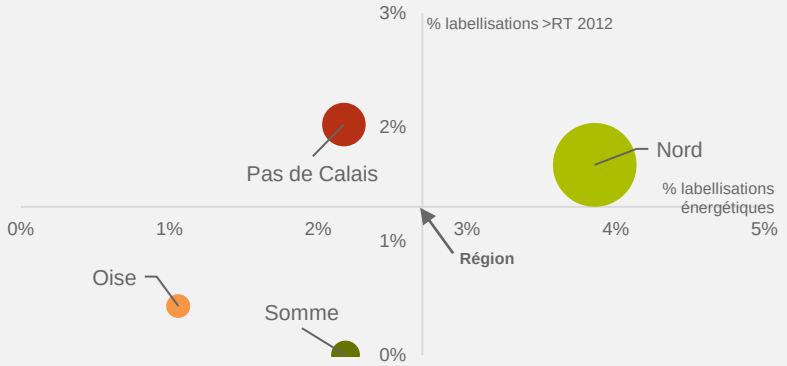

Surfaces de bâtiments tertiaires avec demande de labellisation énergétique en 2019 (évol. 1 an)

Hauts-de-France	France
25 699 m²	**850 775 m²**
-63%	**-49%**

En 2019, les demandes de labels liés à la RE 2020 restent majoritaires avec 18 354 m² de locaux concernés, soit 2 opérations situées dans le Nord et dans le Pas-de-Calais.

1,6% des surfaces autorisées avec demande de certification environnementale en 2019

Depuis 2007, 2,7% des surfaces de locaux tertiaires autorisées ont fait l'objet d'une demande de labellisation.

Surface de bâtiments tertiaires avec demande de labellisation énergétique vs la surface autorisée 2007 - 2019 en France
Unité : surface de bâtiments tertiaires en m² SHON -Source : Traitement CERC / Effinergie, Sitadel

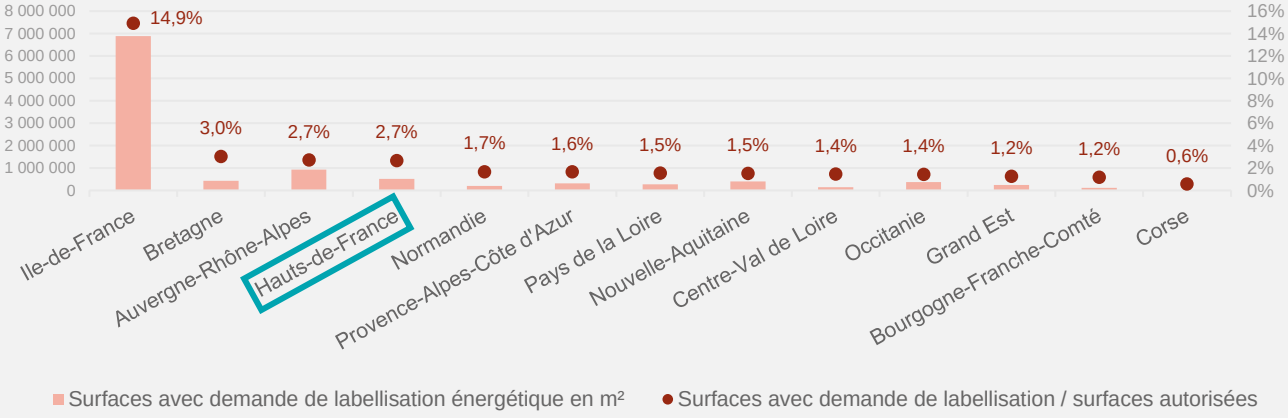

Les nouveaux labels anticipant la RE 2020

La prochaine réglementation, prévue en 2020, doit remplacer la réglementation en vigueur aujourd'hui, la RT 2012, et permettre aux bâtiments neufs de tendre vers un objectif de **performance globale**, qui prend en compte à la fois la **performance énergétique du bâtiment** (généralisation des bâtiments à énergie positive – BEPOS – par exemple), mais également sa **performance environnementale** (calcul de l'impact carbone du bâtiment durant toute sa durée du vie, de sa conception à sa destruction). Il s'agira de la première réglementation française à intégrer l'exigence du bas carbone.

Afin de préparer cette nouvelle réglementation, l'Etat, avec le soutien de l'ADEME et des collectivités, a lancé en novembre 2016 l'expérimentation du label « **E+C-** » (Bâtiments à Energie Positive et Réduction Carbone), en invitant les maîtres d'ouvrage volontaires à concevoir des bâtiments innovants suivant les niveaux de performance définis par ce label. Le but est de tester en grandeur réelle les faisabilités techniques et la soutenabilité économique de la future réglementation, et ainsi en affiner ses contours.

*Ce label défini **huit niveaux de performance énergétique et environnementale des bâtiments neufs**, basés sur la combinaison de deux indicateurs :*
*- **L'indicateur Energie** défini la **performance énergétique** du bâtiment, via un « Bilan Bepos » (Bilan énergétique du bâtiment à énergie positive) qui mesure la capacité du bâtiment à consommer l'énergie qu'il produit ; le calcul se porte sur quatre niveaux, de « **Energie 1** », niveau de base accessible, jusqu'à « **Energie 4** », qui correspond à un bâtiment avec un bilan énergétique nul.*
*- **L'indicateur Carbone** mesure la **performance environnementale** à travers le calcul des émissions de gaz à effet de serre sur la totalité de la durée de vie du bâtiment ainsi que sur l'ensemble des produits de construction et des équipements utilisés ; il comporte deux niveaux, « **Carbone 1** » qui correspond au niveau de base accessible, et « **Carbone 2** » qui valorise les options de construction les plus performantes*

Niveaux définis par la label E+C-	Energie 1	Réduction de 5% de la consommation énergétique par rapport à la RT 2012 pour le résidentiel et de 15% pour le non résidentiel
	Energie 2	Réduction de 10% de la consommation énergétique par rapport à la RT 2012 pour le résidentiel et de 30% pour le non résidentiel
	Energie 3	Recours aux énergies renouvelables à hauteur de 20kWh/m² pour le résidentiel et de 40 kWh/m² pour le non résidentiel Réduction de 20% de la consommation énergétique par rapport à la RT 2012 pour le résidentiel et de 40% pour le non résidentiel
	Energie 4	Bâtiment producteur d'énergie La production en énergie renouvelable du bâtiment doit au moins être équivalente aux consommations d'énergies non renouvelables de celui-ci pour tous les usages*
	Carbone 1	Encouragement vers le bas carbone dans la consommation énergétique du bâtiment comme dans le choix des matériaux lors de la construction Aucun mode constructif ni vecteur énergétique n'est exclu
	Carbone 2	Valorisation des options les plus performantes Travail renforcé sur la diminution de l'empreinte carbone par la consommation énergétique et le choix des matériaux

**Les 5 usages de la RT 2012 (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, auxiliaires comme les pompes ou ventilateurs, éclairage) plus les ascenseurs, l'informatique et l'audiovisuel.*

Dans le sillage de l'expérimentation « E+C- », et afin d'anticiper la nouvelle réglementation, les organismes certificateurs ont eux aussi créé ou fait évoluer leurs labels en fixant les exigences sur les niveaux définis par le référentiel « E+C- ». Ces nouveaux labels, apparus entre 2016 et 2017, s'inscrivent donc dans une démarche globale prenant en compte à la fois la performance énergétique mais aussi environnementale du bâtiment. Ainsi, les labels BBC Effinergie 2017, BEPOS Effinergie 2017 et BEPOS Effinergie 2017 + ont des exigences fixées respectivement aux niveaux **Energie 2**, **Energie 3** et **Energie 4**, et **à minima au niveau Carbone 1**.
Par ailleurs, le label Bâtiment Bas Carbone BBCA évalue les émissions de carbone d'un bâtiment sur toute sa durée de vie et est délivré si le bâtiment satisfait a minima le niveau **Carbone 2** du référentiel.

		Labels liés à la RT 2005	Labels liés à la RT 2012	Labels liés à la RE 2020
Avant la RT 2012		HPE / THPE / THPE EnR BBC Effinergie		
Niveaux définis par la label E+C-	Energie 1			-
	Energie 2		RT 2012 -10% RT 2012 -20% Effinergie + BEPOS Effinergie	RT 2012 -10% BBC Effinergie 2017
	Energie 3			RT 2012 -20% BEPOS Effinergie 2017
	Energie 4			BEPOS Effinergie 2017 +
	Carbone 1			Tous les labels crées ou mis à jour en 2017 visent à minima le niveau Carbone 1
	Carbone 2			BBCA

Les nouveaux labels anticipant la RE 2020

Les démarches en lien avec l'impact Carbone

Evolution du nombre de demandes de labellisation E+C- en Hauts-de-France
Unité : nombre de logements
Sources : Traitement CERC / CERQUAL

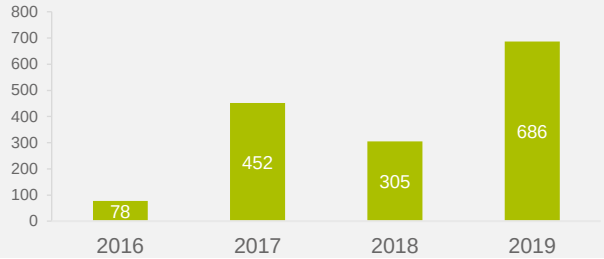

Demandes de labellisation E+C- pour des logements neufs en 2019 (évol. 1 an)

Hauts-de-France	France
686	4 876
+125%	-51%

ⓘ Ce label d'Etat « Bâtiments à Energie Positive et Réduction Carbone », ou label E+C-, a été lancé par le ministère du Logement en novembre 2016. Il repose sur une nouvelle méthode de calcul et de nouveaux indicateurs pour évaluer non seulement la performance énergétique mais aussi la performance environnementale des bâtiments, selon les critères « Bilan Bepos » et « Carbone ». Dans le cadre de l'expérimentation du label E+C-, CERQUAL Qualitel Certification a passé une convention avec l'Etat pour délivrer ce label.

Labellisations BBCA en Hauts-de-France à fin 2019
Source : batimentbascarbone.org

		Phase de Conception	Phase de Réalisation
Logements (nombre)	Neufs	11	
	Rénovés		102
Locaux (m²)	Neufs	438	6 000

Nombre de logements labellisés BBCA Neuf en phase de réalisation en 2019 (évol. 1 an)

Hauts-de-France	France
0	366
-	-42%

ⓘ Créé par l'Association Bâtiment Bas Carbone (BBCA), le label privé BBCA s'applique à toutes les constructions nouvelles. Ce label valorise les pratiques « bas carbone » à la construction (mixité intelligente des matériaux, sobriété de la conception…) et en exploitation (énergies faiblement carbonées, énergies renouvelables…). Il prend également en compte les bénéfices du stockage carbone des matériaux biosourcés ainsi que les efforts accomplis en termes d'économie circulaire. Le label BBCA est délivré en deux étapes : de façon provisoire en phase étude et définitive après la réalisation. CERQUAL Qualitel Certification délivre ce label pour les opérations en construction engagées dans la certification.

L'installation d'équipements utilisant une source d'énergie renouvelable

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Progression du parc solaire photovoltaïque

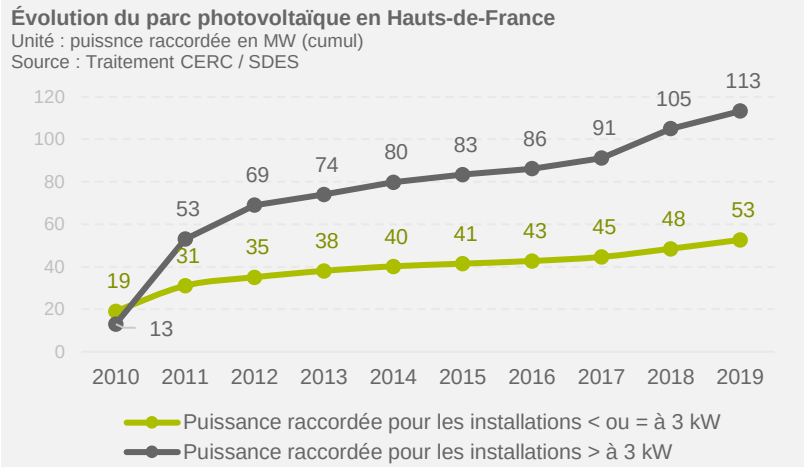

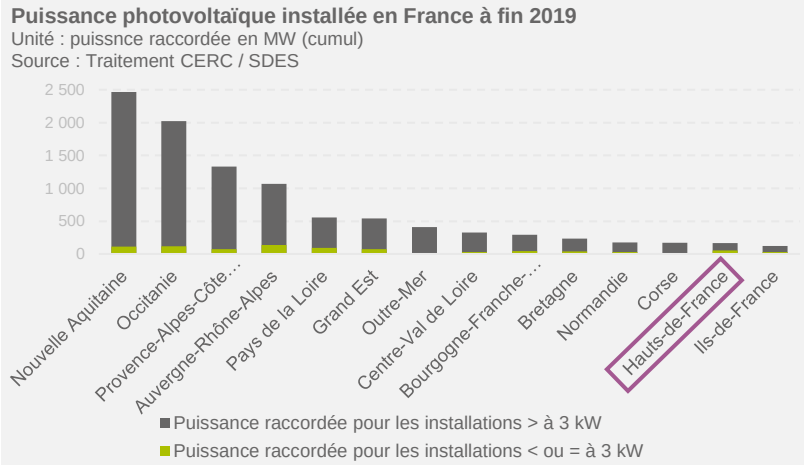

Puissance solaire photovoltaïque installée cumulée à fin 2019 (évol. 1 an)

	Hauts-de-France	France
Total installations	166 MW +8%	9 892 MW +11%
dont installations de puissance ≤ à 3 kW	53 MW +9%	854 MW +6%

À fin 2019, avec près de 166 MW installés, la région atteint 24% de l'objectif fixé par le SRCAE pour 2020 (690 MW).

12 MW raccordés en 2019 dont 4,2 MW pour des installations ≤ 3 kW

Les installations d'une puissance égale ou inférieure à 3 kW, essentiellement intégrées au bâti, regroupent 32% de la puissance installée dans les Hauts-de-France.
49% de la puissance solaire photovoltaïque régionale est installée dans le Nord, 20% dans le Pas de Calais, 11% dans la Somme et 11% dans l'Aisne.

Les équipements solaires thermiques

En 2018, 540 m² d'équipements solaires thermiques ont été vendus en région, principalement des chauffe-eaux solaires individuels. Les CESI vendus en Hauts-de-France représentent 2,9% du marché national (en surface) comme en 2017. Les ventes de SSC sont en hausse en région en 2018 et pèsent 1,8% du marché français.
Les ventes d'équipements solaires thermiques ont diminué en 2018 sur le segment des CESI pour la 2ème année consécutive.
Les CESI sont concurrencés par les chauffe-eaux thermodynamiques, notamment dans la construction neuve depuis la mise en place de la RT 2012.

Équipements solaires thermiques individuels vendus en 2018 (évol. 1 an)

	Hauts-de-France	France
CESI	470 m² -19%	16 475 m² -24%
SSC	70 m² +56%	3 965 m² +7%

CESI : Chauffe-eau solaire individuel
SSC : Système solaire combiné

Source : Observ'ER

L'installation d'équipements utilisant une source d'énergie renouvelable

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Reprise des ventes d'appareils de chauffage au bois en région

Répartition des appareils vendus en 2019 en Hauts-de-France
Unité : nombre d'appareils
Source : Traitement CERC / Observ'ER

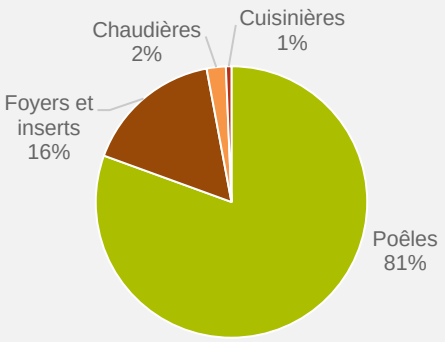

L'enquête Observ'ER ne prend pas en compte les foyers ouverts individuels, les appareils de chauffage bois destinés aux bâtiments collectifs et aux bâtiments tertiaires ou industriels. Les appareils de puissance inférieure à 36 kW ne font pas parti du champ de l'enquête.

Le label Flamme Verte a pour vocation de promouvoir l'utilisation du bois par des appareils de chauffage performants dont la conception répond à une charte de qualité exigeante en termes de rendement énergétique et d'émissions polluantes, sur laquelle s'engagent les fabricants, signataires de la charte Flamme Verte. De plus, Flamme Verte apporte la garantie que ces appareils respectent l'environnement en émettant très peu de monoxyde de carbone (CO) et de particules fines dans l'atmosphère. (source : flammeverte.org)

Ventes d'appareils individuels de chauffage au bois en 2019 (évol. 1 an)

Hauts-de-France	France
34 893	376 640
+15%	-0,6%

Les appareils de chauffage au bois vendus dans les Hauts-de-France représentent 9% des ventes réalisées en France en 2019

En France, la part d'appareils labellisés Flamme Verte s'élève à 82% pour les poêles, 76% pour les foyers et inserts et 84% pour les chaudières.

Près de 90% des appareils vendus en 2019 ont été installés dans des logements existants. Les chaudières sont principalement vendues pour des opérations de renouvellement de système de chauffage dans l'existant (70% des ventes).

Le marché des appareils de chauffage au bois a généré plus de 552 M€ en France (matériel et pose).

Le marché des pompes à chaleur individuelles et chauffe-eau thermodynamiques

En 2019, les ventes de pompes à chaleur en Hauts-de-France représentent 3,5% du marché national.
En France en 2019, les pompes à chaleur air/air ont été les équipements de chauffage individuels les plus vendus, passant devant les chaudières à condensation.

Ventes de pompes à chaleur (PAC) et CET en 2019 (évol. 1 an)

	Hauts-de-France	France
PAC géothermiques	65 -55%	3 300 +7%
PAC Air/Air et Air/Eau + CET	32 530 +37%	933 780 +34%

CET : chauffe-eau thermodynamique

Source : Observ'ER

L'IMPACT SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Les logements rénovés comparés aux objectifs des SRCAE

Les logements privés rénovés énergétiquement via les dispositifs d'aides en 2019

Objectif SRCAE
53 000 logements **privés** entièrement rénovés par an

Rénovations avec aides terminées en 2019

Au cours de l'année **24 à 27%**

Rénovations étalées **33 à 35%**

Rénovations performantes avec aides terminées en 2019

Au cours de l'année **12 à 14%**

Rénovations étalées **18 à 19%**

Entre **12 700 et 14 300** logements **privés** entièrement rénovés **au cours de l'année 2019** avec un ou plusieurs dispositif d'aide *(de type bouquet 2 actions minimum).*

Parmi ces rénovations énergétiques de logements privés, **6 500 à 7 500** peuvent être considérées comme **performantes.**

Entre **17 600 et 18 500 rénovations étalées** avec recours aux aides.
Il s'agit de logements pour lesquels une action réalisée en 2019 se conjugue avec une ou plusieurs actions antérieures (2018), ce qui permet de terminer la rénovation énergétique en 2019.

Parmi les rénovations étalées de logements privés, **9 400 à 9 900** peuvent être considérées comme **performantes.**

Évolution du nombre de logements privés rénovés énergétiquement au cours de l'année
Unité : nombre de logements par année de travaux –
Sources : CERC à partir des données DGFiP

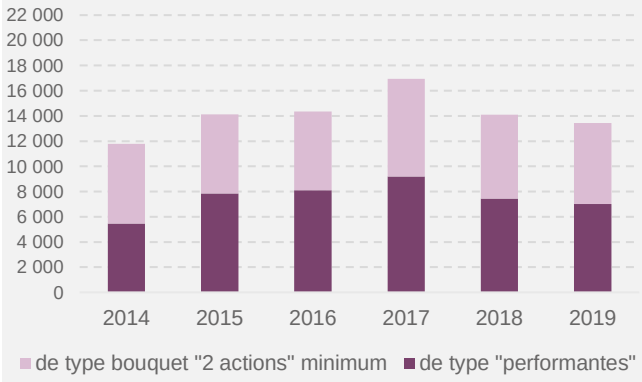

Évolution du nombre de logements privés rénovés énergétiquement sur 2 ans (travaux étalés)
Unité : nombre de logements par année de fin de travaux –
Sources : CERC à partir des données DGFiP

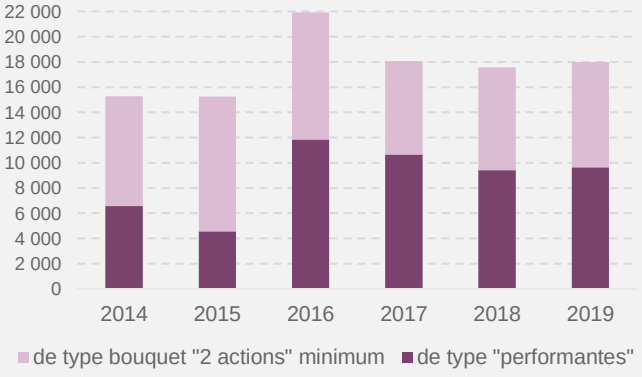

ⓘ Rénovations performantes : rénovations intégrant des actions d'isolation sur au moins 2 postes parmi murs, toitures et fenêtres, ou permettant un gain énergétique d'au moins 35%.

ⓘ Ces différents résultats ont été obtenus sur la base d'une méthode d'estimation développée par le Réseau des CERC. Elle se base sur des hypothèses de cumul des dispositifs, sur l'évolution du recours au crédit d'impôts mais aussi sur la part des rénovations énergétiques ayant recours aux dispositifs d'aide selon l'enquête OPEN.

Les logements rénovés comparés aux objectifs des SRCAE

Les logements sociaux rénovés énergétiquement en 2019

Objectif SRCAE
10 000 logements **sociaux** entièrement rénovés par an

Rénovations terminées en 2019

Via l'éco-PLS
51%

Rénovations performantes terminées en 2019

Via l'éco-PLS
45%

4 214 logements sociaux engagés dans une rénovation énergétique en 2019 via l'éco-PLS.

Les rénovations de **5 144 logements sociaux** engagés via l'éco-PLS se sont **achevées** en 2019.

ⓘ Rénovations performantes : logements ayant une étiquette A, B ou C après travaux.

Logements sociaux rénovés énergétiquement via l'éco-PLS livrés par année
Unité : nombre de logements - Sources : URH Hauts-de-France, DHUP (date d'achèvement des travaux) – janv.18

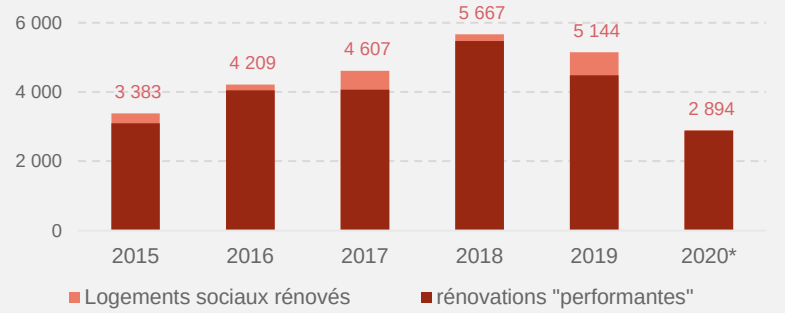

** Prévisions*

L'éco-PLS ne couvre qu'une partie des rénovations énergétiques du parc social.
En 2020, plus de 11 500 logements sociaux devraient faire l'objet d'une réhabilitation lourde ou d'une rénovation énergétique pour un montant moyen de 51 000 € par logement.
Source : recensement des projets de travaux des bailleurs sociaux (CERC/URH)

Étiquette énergétique des logements sociaux rénovés via l'éco-PLS avant et après travaux de 2015 à 2019
Source : DHUP

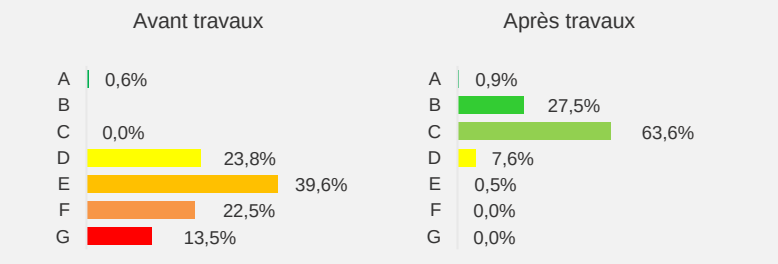

Plus de 24 500 logements sociaux ont engagé une rénovation énergétique avec l'aide de l'éco-PLS entre 2015 et 2019.
En moyenne, ces rénovations permettent un gain de 2,4 classes énergétique. Ce gain est plus important pour les logements les plus énergivores : +3,9 classes en moyenne pour les logements classés G avant travaux, et +3,1 classes pour les logements classés F.

Le marché de la rénovation énergétique générateur d'activité

Le chiffre d'affaires généré via les outils de financement

Chiffre d'affaires 2019

3,4 milliards d'€

pour l'ensemble de l'entretien-rénovation du logement en région Hauts-de-France

Source : CERC Hauts-de-France – méthode Comptes de production du Réseau des CERC

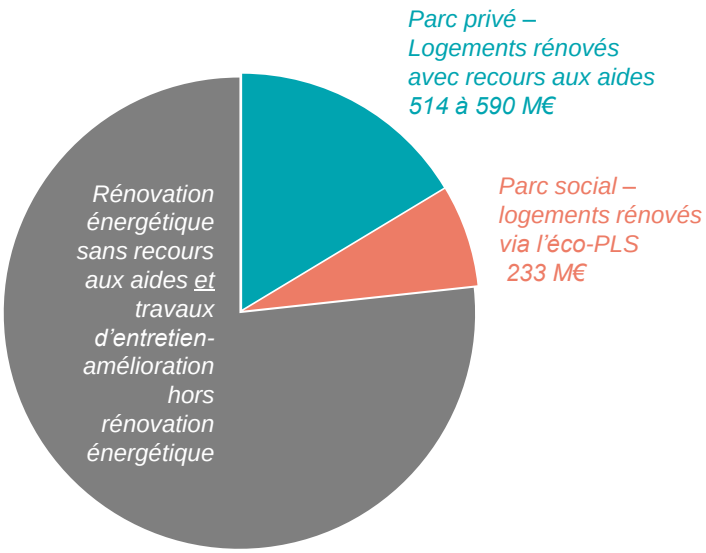

Volume de montant de travaux pour l'amélioration énergétique des logements

514 à 590 M€ HT de travaux d'amélioration énergétique réalisés en 2019 sur le parc privé en région avec recours aux aides.

Il s'agit d'actions ayant potentiellement eu un impact sur la consommation énergétique du logement, que ce soit dans le cadre d'un bouquet d'action ou d'une action seule.
Il s'agit de travaux portant sur les postes d'isolation (murs, toitures et ouvertures) ou les changements d'équipement (chauffage ou eau chaude sanitaire).

Ce montant de travaux représente **15,2% à 17,5% du chiffre d'affaires entretien-rénovation de logement** des entreprises des Hauts-de-France.

233 M€ de travaux pour la rénovation énergétique du logement social en 2019 avec recours à l'éco-PLS.

L'amélioration énergétique du parc de logement social représente 7% de l'activité entretien-rénovation des entreprises de la région.

Part de marché de la rénovation énergétique **logement privé avec recours aux aides**

15 à 17%

Part de marché de la rénovation énergétique **logement social** *(avec éco-PLS)*

7%

ⓘ On considère cette fois l'ensemble des actions d'amélioration énergétique, qu'il s'agisse de bouquets d'actions ou d'actions seules portant sur les postes énergétiques (toiture, murs, ouvertures, chauffage, eau chaude sanitaire) afin de mesurer l'impact de l'amélioration énergétique sur l'activité des entreprises. Tous les montants ci-dessous sont Hors Taxes.

Le marché de la rénovation énergétique générateur d'activité

Le chiffre d'affaires généré via le CITE par catégorie de travaux

Répartition du chiffre d'affaires généré par le CITE
Unité : montant des travaux en millions d'euros
Source : CERC / DGFiP

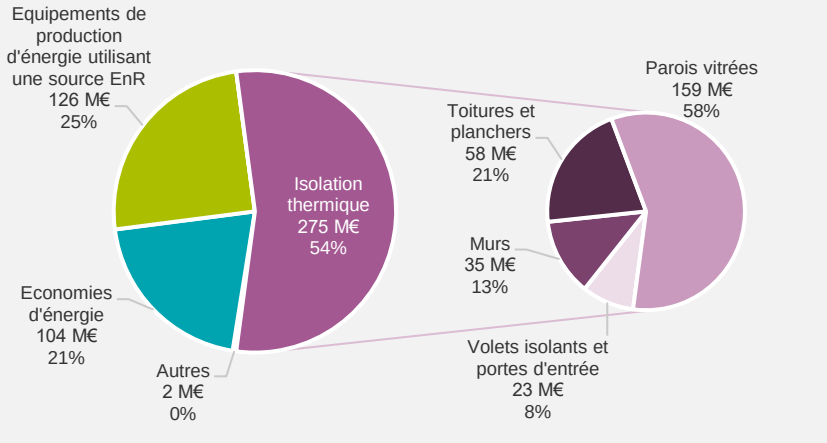

Les ménages ayant demandé un CITE en 2019 ont déclaré plus de **507 M€** de travaux.

54% de l'investissement des ménages concerne des travaux d'isolation dont une grande partie sur les parois vitrées.

La montant moyen tous travaux confondus s'établit à 5 458 €.
Le montant moyen des bouquets de travaux réalisés en 2018 s'élève à 11 360 €.

Montant moyen des travaux réalisés en 2018 (déclarés en 2019) par catégorie de travaux
Unité : montant en €
Source : traitement CERC / DGFiP

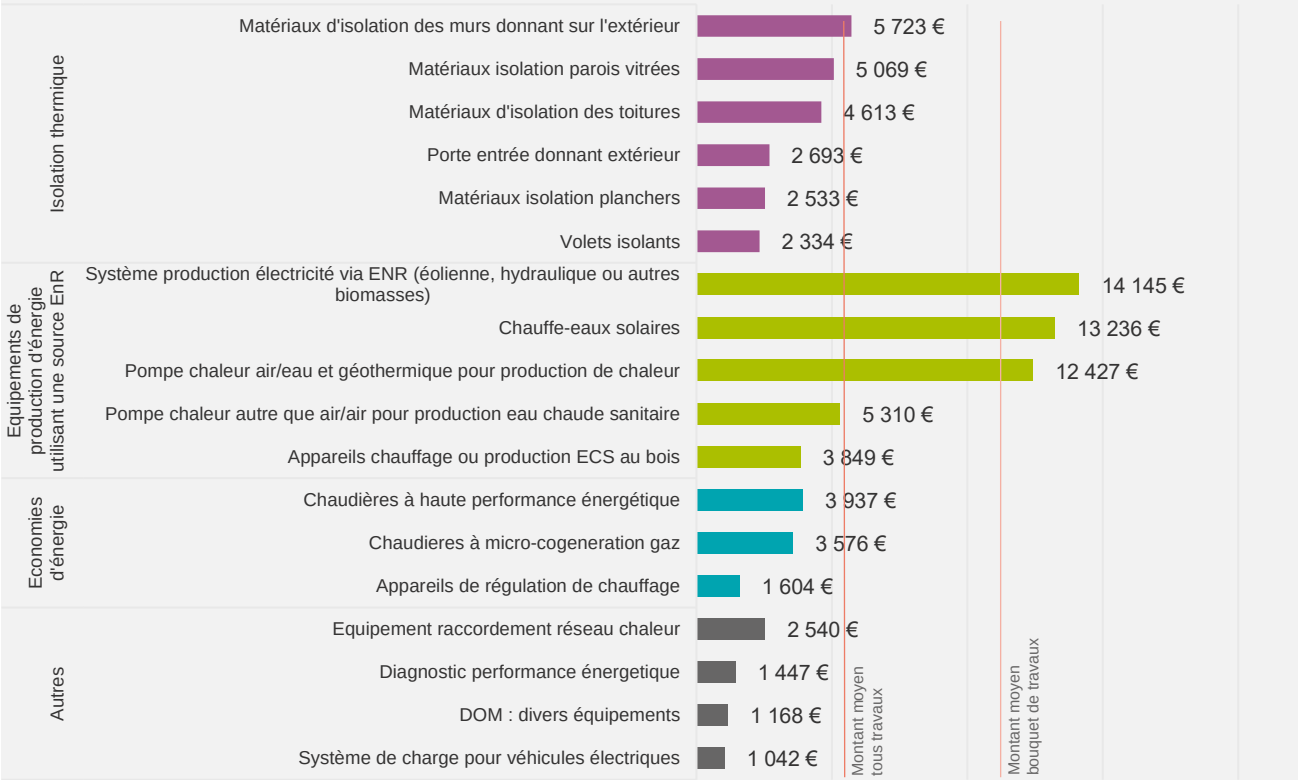

Des impacts économiques variables selon les dispositifs d'aide

Le chiffre d'affaires généré via les outils de financement

Crédit d'impôt transition énergétique — **Logements privés**

1€ crédit d'impôt distribué en 2019 = **4,5 €** de travaux éligibles réalisés en 2018 ▲ évol. 2018/2017

- **En 2019** (travaux 2018) : **113 M€ de crédit d'impôt distribués** → **507 M€** de travaux éligibles, **90 881** ménages bénéficiaires
- **De 2014 à 2019** : **772 M€ de crédit d'impôt distribués** → **3 361 M€** de travaux éligibles, **592 071** ménages bénéficiaires

Source : traitement CERC / DGFiP

Habiter mieux Sérénité & Agilité — **Logements privés aux revenus modestes**

1€ d'aide Travaux ANAH distribuée en 2019 = **2,1 €** de travaux éligibles réalisés = évol. 2019/2018

- **En 2019 :** **83 M€ d'aides ANAH distribuées** → **176 M€** de travaux éligibles, **14 163** logements bénéficiaires
- **De 2014 à 2018 :** **308 M€ d'aides ANAH distribuées** → **659 M€** de travaux éligibles, **36 675** logements bénéficiaires

Source : traitement CERC / DHUP, DREAL

** Jusqu'en 2017, le programme Habiter Mieux était financé par le Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des logements (FART) en complément de l'aide de l'Anah. Depuis 2018, la prime FART n'existe plus et est intégré à l'aide Anah. Les montants d'aides indiqué ci-dessus prennent en compte la totalité de l'aide Anah distribué aux ménage dans le cadre du programme Habiter Mieux. Dans les bilans « Transition énergétique et bâtiment durable » 2016 et 2017, seul la prime FART était prise en compte : les données 2018 ne sont pas comparables aux années précédentes.*

Des impacts économiques variables selon les dispositifs d'aide

Le chiffre d'affaires généré via les outils de financement

Éco-PTZ — **Logements privés**

1€ prêté en 2019	=	1,2 € de travaux éligibles réalisés	▼ évol. 2019/2018
► En 2019 : 31 M€ d'éco-PTZ prêtés	➡	38 M€ de travaux éligibles 2 402 ménages bénéficiaires	
► Depuis 2009 : 537 M€ d'éco-PTZ prêtés	➡	621 M€ de travaux éligibles 32 144 ménages bénéficiaires	

Source : traitement CERC / SGFGAS

Éco-PLS — **Logements sociaux**

1€ prêté en 2019	=	3,4 € de travaux éligibles réalisés	▼ évol. 2019/2018
► En 2019 : 62 M€ d'éco-PLS	➡	212 M€ de travaux éligibles 4 214 logements engagés dans une réhabilitation	
► Depuis 2009 : 538 M€ d'éco-PLS	➡	1 685 M€ de travaux éligibles 38 891 logements engagés dans une réhabilitation	

Source : traitement CERC / DHUP, DREAL

LA MOBILISATION DES PROFESSIONNELS

Structure des entreprises du Bâtiment

Les chiffres clés des activités sectorielles

Hauts-de-France		France
35 493	Établissements Bâtiment	623 488
94%	dont <10 salariés	96%
68%	dont 0 salarié	72%
86 135	Salariés Bâtiment	1 127 700

Sources : INSEE SIRENE, Acoss-Urssaf

Établissements de Bâtiment selon l'activité en Hauts-de-France
Unité : nombre d'établissements en 2018
Source : traitement CERC / INSEE SIRENE

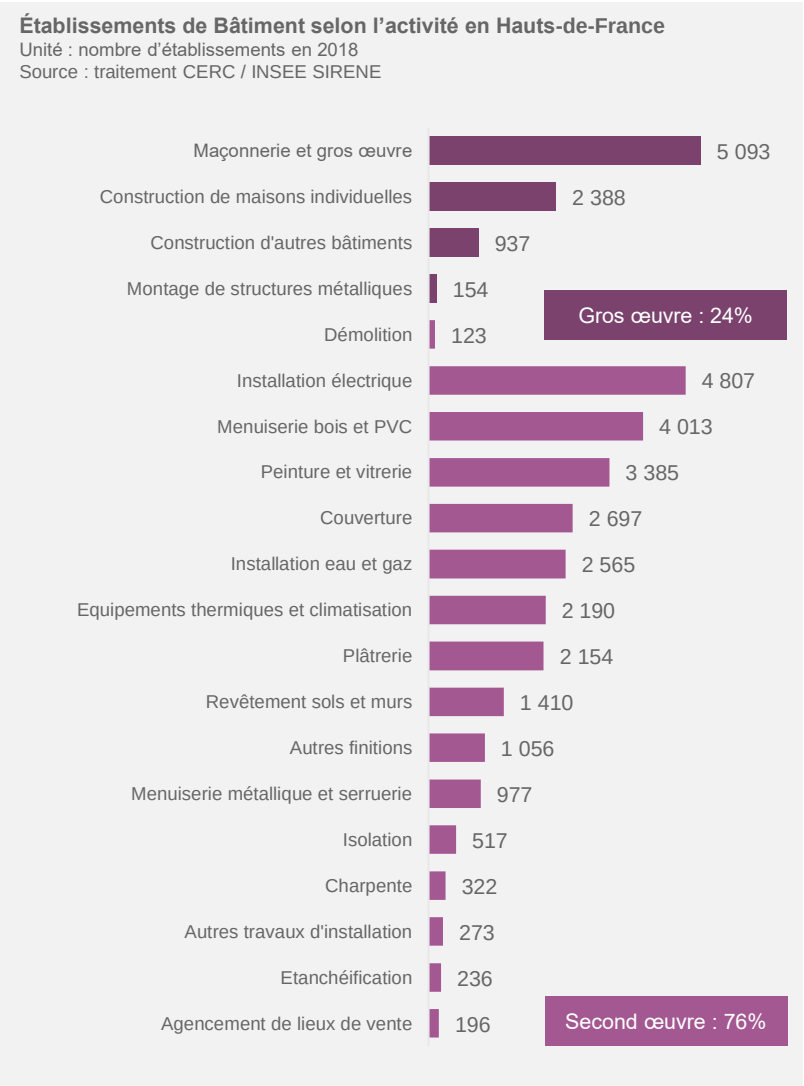

35 493 établissements de bâtiment dont 68% sans salarié

Les Hauts-de-France regroupent 5,7% des établissements de bâtiment français.
Par rapport à la moyenne nationale, les établissements de second œuvre sont bien représentés en région (76% des établissements contre 73% en France).

En 2019, les établissements de bâtiment employaient 86 135 salariés, soit 1,5% de plus qu'en 2018 mais 14% de moins par rapport à 2009.
Alors que le nombre de salariés est stabilisé, des disparités existent selon les secteurs d'activité.
Le secteur de l'isolation, particulièrement dynamique, a connu la croissance à moyen terme la plus importante (+20% par rapport à 2009) avec l'étanchéification (+13% en 10 ans).
À l'inverse, le nombre de salariés baisse depuis 2009 dans les secteurs des finitions (-25%) et de la construction de maisons et bâtiments (-27%).

La montée en compétence des entreprises avec la qualification RGE

Des professionnels RGE principalement mobilisés sur les travaux d'isolation

Évolution du nombre d'établissements RGE en Hauts-de-France
Unité : nombre d'établissements
Source : Traitement CERC / DHUP

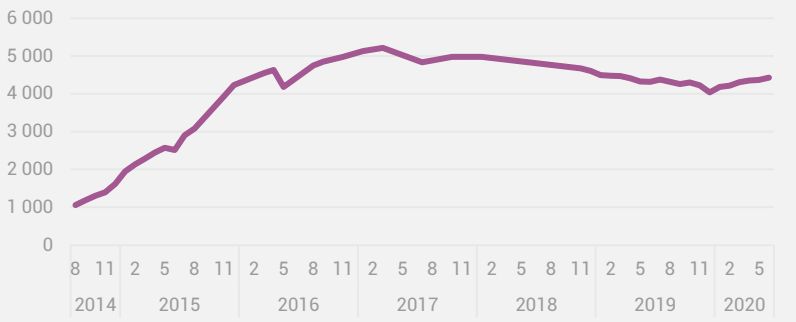

Nombre d'établissements RGE à fin juin 2020 (évol. 6 mois)

Hauts-de-France	France
4 424	58 331
+10%	+9%

À fin juin 2020, 4 424 entreprises RGE sont recensées en région, soit une hausse de 10% en 6 mois.
En moyenne, les entreprises sont qualifiées pour 2,2 domaines de travaux.

Répartition des domaines de travaux à fin juin 2020
Unité : domaine de travaux
Sources : DHUP

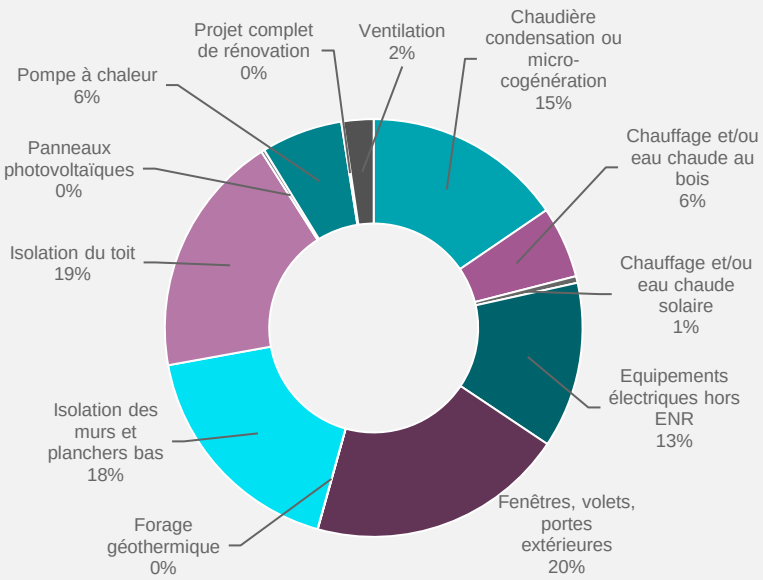

57% des domaines de travaux couverts par une entreprise RGE sur l'isolation

La plupart des entreprises RGE sont qualifiées pour intervenir sur des travaux d'isolation (murs, toits, ouvertures), à l'instar des travaux les plus souvent réalisés par les ménages dans le cadre du CITE.

Signes RGE en Hauts-de-France à juin 2020 (Evol. 1 an)
Unité : nombre de signes
Source : CERC/Qualibat, Qualit'EnR, Cequami, Certibat, Qualifelec

Energies renouvelables		
Qualisol	nd	
Qualibois	nd	
QualiPV	nd	
Qualipac	nd	
Qualiforage	nd	
Qualibat - mention ENR	251	▲
Qualifelec - mention PV	6	

Efficacité énergétique		
ECO-artisans	1 174	▲
Pro de la performance énergétique	476	▲
Qualibat mention EE	3 420	▼
Certibat mention RE	4	→
Qualifelec mention EE	50	

Offre globale		
Qualibat Offre Globale	7	→
NF-NFHQE Maison rénovée	0	→

La montée en compétence des entreprises avec la qualification RGE

Des disparités de mobilisation des RGE selon les départements

Nombre d'établissements RGE en Hauts-de-France à fin juin 2020
Unité : nombre d'établissements
Sources : Traitement CERC / DHUP, INSEE

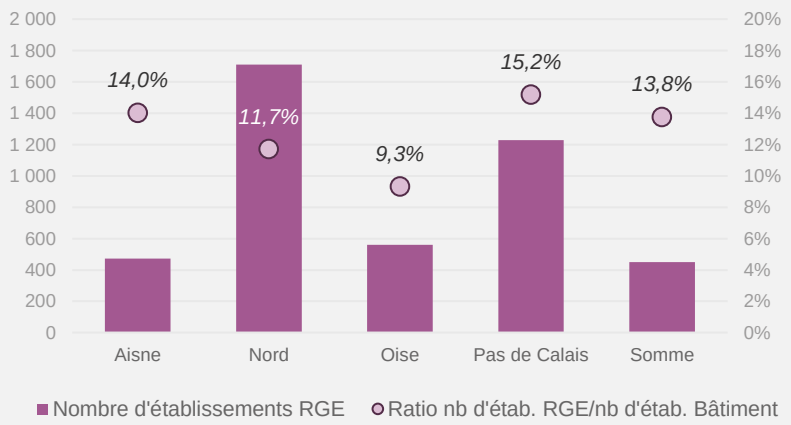

Ratio du nombre d'établissements RGE sur les établissements Bâtiment à fin juin 2020

Hauts-de-France	France
12,5%	**9,7%**

12,5% des entreprises de bâtiment de la région ont au moins un signe RGE, une part supérieure à la moyenne nationale.
Les Hauts-de-France se placent en 7ème position des régions françaises en termes de volume d'entreprises RGE, comme de ratio sur le total d'entreprises de bâtiment.

Des disparités sont à noter sur les départements. Par rapport à la totalité des entreprises de bâtiment, le Pas-de-Calais, la Somme, et l'Aisne comptabilisent proportionnellement plus d'entreprises RGE.

Nombre d'établissements RGE et ratio par rapport au nombre d'établissements Bâtiment en France à fin juin 2020
Unité : nombre d'établissements – Source : Traitement CERC / DHUP, INSEE

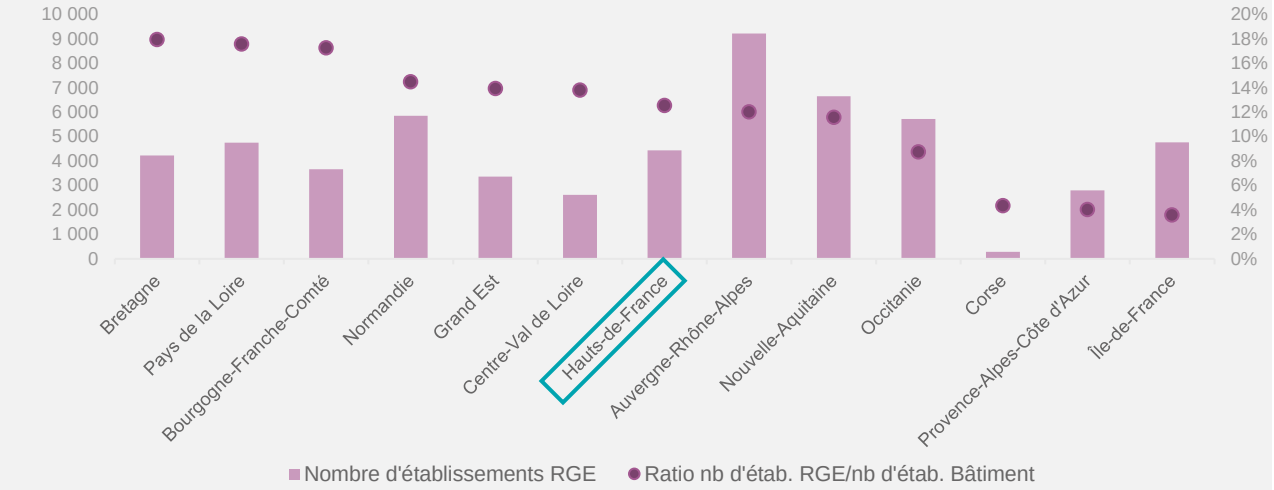

La montée en compétence des entreprises avec la qualification RGE

Un nombre de stagiaires FEEBAT en recul

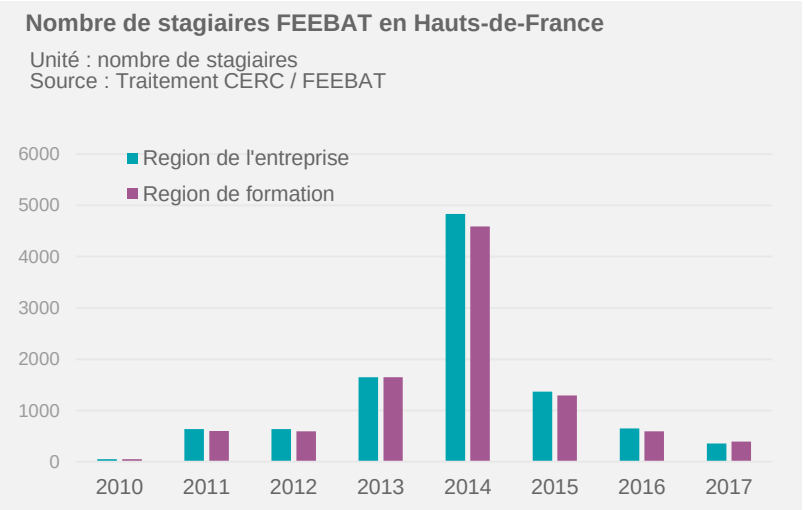

Stagiaires FEEBAT en 2017* (évol. 1 an)

Hauts-de-France	France
398	**3 968**
-33%	**-51%**

Dénombrement selon la région de formation

En 2017, 398 stagiaires ont suivi une formation FEEBAT dans les Hauts-de-France, soit 10% des stagiaires en France.

Par ailleurs, 357 stagiaires issus d'une entreprise des Hauts-de-France ont suivi une formation FEEBAT, soit 45% de moins qu'en 2016.
Depuis 2010, 10 190 stagiaires des entreprises de la région au total ont suivi cette formation.

La **Formation aux Economies d'Energie des entreprises et des artisans du Bâtiment (FEEBat)** développe et systématise la prise en compte de la dimension énergétique dans l'ensemble des travaux de rénovation des bâtiments.
Les objectifs de ces formations sont :
- Systématiser la prise en compte de la dimension énergétique et environnementale dans les travaux de rénovation,
- Assurer la qualité des travaux réalisés en maîtrisant les interfaces et en anticipant les défauts de mise en œuvre,
- Accroître le rôle de prescripteurs des entreprises et artisans du bâtiment en termes de rénovation globale et de bouquets de travaux.

** Dernières données disponibles*

La montée en compétence des entreprises avec la qualification RGE

Net recul des signes RGE de la maîtrise d'œuvre

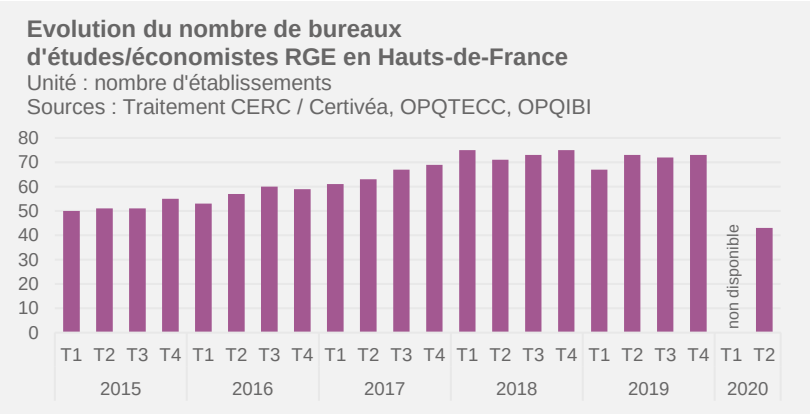

Nombre de bureaux d'études/économistes de la construction à fin juin 2020 (évol. 3 mois)

Hauts-de-France	France
43	834
-41%	-45%

À la fin du 2ème trimestre 2020, 43 bureaux d'études et économistes de la construction sont qualifiés RGE. Ce nombre a reculé de 41% en un an.

Les Hauts-de-France représentent 5,2% des qualifications RGE études délivrées en France.

Peu de stagiaires FEEBAT maîtrise d'œuvre

Depuis 2012, seulement 16 stagiaires ont suivi une formation FEEBAT maîtrise d'œuvre en région, soit moins de 1% des stagiaires en France.

À ceux-ci, il faut ajouter 26 stagiaires issus des Hauts-de-France qui ont suivi la formation dans une autre région.

Stagiaires FEEBAT MOE cumul de 2012 à fin 2017*

Hauts-de-France	France
16	1 714

Dénombrement selon la région de formation

** Dernières données disponibles*

ⓘ Depuis juillet 2012, le dispositif de Formation aux Economies d'Energie des entreprises dans le Bâtiment (FEEBat) s'est également ouvert aux entreprises et professionnels libéraux de la maîtrise d'œuvre (MOE). Un parcours de formation dédié à la MOE a ainsi été mis en place afin de favoriser la prise en compte globale, par ces professionnels, de la dimension énergétique et environnementale lors de projets de conception ou de rénovation des bâtiments.

Le nombre de RGE actuel permet-il de répondre à la demande?

Une couverture en RGE encore insuffisante sur certains domaines de travaux

Les actions soutenues par le crédit d'impôt 2019 ont été regroupées en 8 domaines de travaux pour lesquels il existe des qualifications RGE spécifiques afin de déterminer si le nombre d'entreprises RGE à juin 2020 aurait permis de couvrir la demande en 2019.

Analyse par domaine de travaux de la couverture du besoin en RGE en Hauts-de-France
Source : traitement CERC à partir des données DHUP et DGFIP

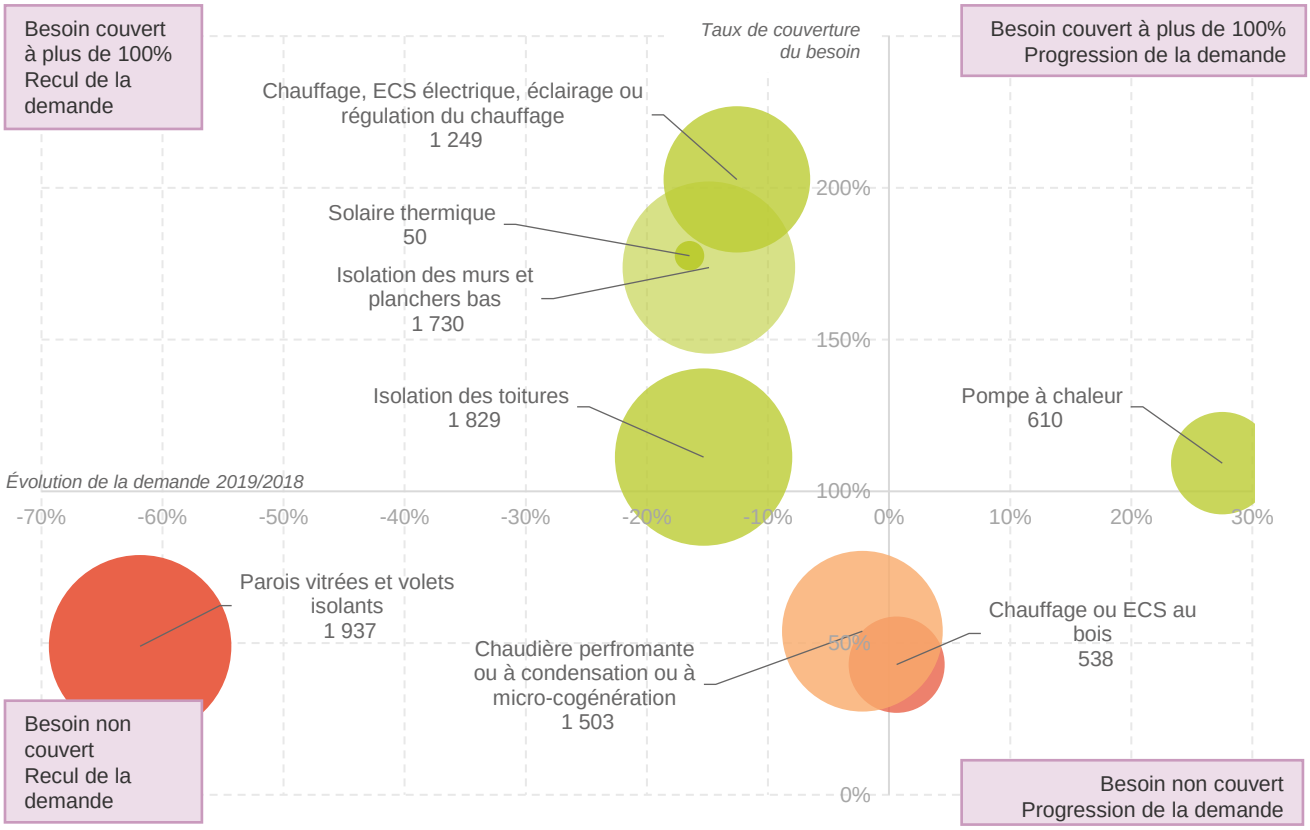

Comment lire ces résultats ?

Les 538 entreprises RGE présentes dans les Hauts-de-France à juin 2020 et pouvant répondre aux travaux d'installation d'appareils de chauffage ou ECS au bois, permettront de couvrir 43% du besoin si la demande est la même qu'en 2019.

Taux de couverture du besoin

- Plus de 100%
- 50% à 100%
- Moins de 50%

La surface des bulles est proportionnelle au nombre d'entreprises de la région pouvant répondre à ce domaine de travaux

AVEC LE CONCOURS…

DES MEMBRES DE LA CERC :

Avec le soutien financier de la DREAL :

ET DES MEMBRES DU GIE RÉSEAU DES CERC :

CERC Hauts-de-France

tél. : 03 20 40 53 39 | e-mail : cerc.hauts-de-france@i-carre.net

Site régional : www.cerc-hautsdefrance.fr | site national : www.cerc-actu.com

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art.L122-4) et constitue une contre façon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art.122-5 les copies ou reproduction sont strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à la quelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articlesL122-10àL122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.